



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : Psychologue de l'Éducation nationale externe et troisième concours

Sections :

- **Éducation développement et apprentissage**
- **Éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle**

Session 2023

Rapport de jury présenté par :

Frédérique WEIXLER, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), Présidente du jury

Remerciements

La session 2023 du concours externe et du troisième concours de recrutement des psychologues de l'Éducation nationale s'est déroulée dans un climat serein, grâce à un travail d'équipe et une mobilisation remarquable des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de cette mission de service public, à toutes les étapes du processus.

Au nom du directoire, je tiens à remercier très chaleureusement le Proviseur du lycée David d'Angers et son équipe, qui ont accueilli pour la première fois les épreuves orales de ces concours. Tous se sont rendus très disponibles avec compétence et discrétion pour offrir, aux candidats comme aux membres du jury, des conditions d'accueil et de travail de grande qualité et d'une délicate convivialité.

J'exprime ma gratitude aux services de la direction générale des ressources humaines du ministère, qui par leur efficacité et leur disponibilité ont facilité le travail du directoire et contribué au bon déroulement des épreuves.

Je tiens à témoigner ma profonde reconnaissance à l'ensemble des membres du jury qui tout au long des travaux ont fait preuve de professionnalisme, de souplesse, d'implication constructive et de bonne humeur.

J'adresse au directoire, Bertrand Secher, vice-président, Séverine Nafati et Ludovic Fayd'herbe, secrétaires généraux, mes remerciements particuliers et appuyés, pour leur contribution déterminante, collégiale et rigoureuse.

Enfin je salue tous les candidats qui ont participé avec sérieux, implication et courtoisie aux épreuves. Je souhaite à chacune et chacun un parcours professionnel épanouissant.

Frédérique Weixler

Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Présidente des concours PsyEN externe et troisième voie

SOMMAIRE

Introduction

1- Statistiques générales du concours

- 1.1- Composition du jury
- 1.2- Résultats aux différentes épreuves
- 1.3- Caractéristiques des candidats

2- Les épreuves du concours

- 2.1- Les épreuves d'admissibilité
 - 2.1.1- Connaissance du système éducatif
 - 2.1.2- Étude de dossier
- 2.2- Les épreuves d'admission
 - 2.2.1- Analyse d'une problématique
 - 2.2.2- Étude de situation

3- Les attendus du concours

- 3.1- Les exigences
 - 3.1.1- Un recrutement de cadres A de l'éducation nationale
 - 3.1.2- Un recrutement de psychologues de l'Éducation nationale
 - 3.1.3- Un concours externe
 - 3.1.4- Les spécificités du troisième concours
- 3.2- Cadre général
- 3.3- Conseils aux candidats valables pour les quatre épreuves

4- Bilan des épreuves d'admissibilité

- 4.1- Les statistiques de l'admissibilité
- 4.2- Analyse qualitative du jury pour les deux épreuves d'admissibilité
- 4.3- Conseils aux candidats
 - 4.3-1. En amont des épreuves
 - 4.3-2. Le jour de l'épreuve
- 4.4- Les sujets
 - 4.4-1. Épreuve 1 : Connaissance du système éducatif – Éléments non exhaustifs de corrigé
 - 4.4-2. Épreuve 2 : Étude de dossier portant sur les politiques éducatives

5- Bilan des épreuves d'admission

- 5.1- Bilan chiffré
- 5.2- Analyse générale du jury sur les épreuves d'admission
- 5.3- Conseils généraux aux candidats
- 5.4- Observations et remarques particulière du jury pour la session 2023
- 5.5- Éléments non exhaustifs d'évaluation
 - 5.5.1- Première épreuve d'admission : analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du PsyEN
 - 5.5.2- Deuxième épreuve d'admission : étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du PsyEN

Annexes

Exemples de questions posées lors de l'épreuve « analyse de problématique » - concours PsyEN option EDO

Exemples de questions posées lors de l'épreuve « analyse de problématique » - concours PsyEN option EDA

Étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du Psychologue de l'Éducation nationale : exemples de sujet, spécialité EDO

Étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du Psychologue de l'Éducation nationale : exemples de sujet, spécialité EDA

Introduction

Le concours de recrutement des psychologues de l'Éducation nationale donne lieu à l'issue de chaque session à la publication d'un rapport qui a pour objet d'informer les candidats sur ses exigences et ses modalités. À cet effet, ils trouveront ci-dessous un bilan et une analyse du déroulement des épreuves du concours 2023, ainsi que des conseils pour la préparation de la prochaine session.

Les annexes fournissent des informations complémentaires concernant les statistiques et les sujets.

Dans ce rapport nous utiliserons les acronymes suivants :

- **PsyEN** pour psychologues de l'Éducation nationale ;
- **EDO** pour Éducation, Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle ;
- **EDA** pour Éducation, Développement et Apprentissages.
- **RASED** pour réseau(x) d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
- **CIO** pour centre(s) d'information et d'orientation

En outre le terme candidat(s) sera utilisé de façon neutre et générique et inclura les candidates et les candidats.

Le cadre réglementaire de la session 2023 du concours externe fut celui de l'arrêté du 3 février 2017 en fixant les modalités d'organisation, c'est-à-dire sans changement par rapport aux années précédentes.

Concernant le concours 3ème voie, le cadre réglementaire était celui de l'arrêté du 3 février 2017 ; il s'agissait de la deuxième session de cette modalité, ouverte aux candidats justifiant d'au moins cinq années d'exercice comme psychologue dans le secteur privé.

Ce rapport présente les éléments de bilan et d'analyse à la fois pour le concours externe et le concours troisième voie. La grande majorité des candidats au concours externe ou au troisième concours ont ceci de commun qu'ils n'ont pas nécessairement fait l'expérience du système éducatif de manière approfondie. Les conseils proposés et rassemblés dans ce rapport seront donc utiles aux uns et aux autres.

1-Statistiques générales du concours

1.1-Composition du jury

La nomination des membres du jury fait l'objet d'un arrêté annuel.

Lors de la session 2023, la répartition par corps d'origine a été la suivante :

Concours externe :

Membre de jury EDA	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	14	8	22
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	8	11	19
PERSONNEL DE DIRECTION	2		2
Total général	24	19	43

Membre de jury EDO	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	12	2	14
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	3	5	8
CONSEILLER DE RECTEUR		2	2
MAITRE DE CONFERENCES	1		1
INSPECTEUR D'ACADEMIE - INSPECTEUR PEDAGOGIQUE REGIONAL	1	1	2
Total général	17	10	27

Troisième concours :

Membre de jury EDA	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	1		1
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE		1	1
INSPECTEUR GENERAL DE L'EDUCAT.NATIONALE			
PERSONNEL DE DIRECTION			
Total général	1	1	2

Membre de jury EDO	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	1	1	2
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE		1	1
PERSONNEL DE DIRECTION	1		1
Total général	2	2	4

Le directoire a privilégié autant que possible, compte-tenu de quelques défections tardives liées à des motifs impérieux, la mixité professionnelle (un psychologue et un personnel d'encadrement) et de genre (femme/homme) dans la composition des jurys pour les différentes épreuves.

Nombre de postes et de candidats

Le nombre de postes mis au concours en 2023 externe a été stable par rapport à 2022, soit 200 répartis en 70 en EDO et 130 en EDA. Une liste complémentaire a été établie au concours externe EDO.

Pour le troisième concours, cinq postes étaient proposés en EDA et cinq postes en EDO.

Après plusieurs années de baisse significative, le nombre d'inscrits et de présents s'est légèrement redressé dans la spécialité EDO en 2023 et s'est maintenu dans la spécialité EDA. Le jury espère que ces chiffres encourageants se confirmeront et s'amplifieront dans les années à venir.

Bien que le concours puisse paraître relativement peu sélectif au regard du ratio inscrits/candidats, le jury a veillé à ce que les lauréats satisfassent aux exigences d'un concours de recrutement de personnels dans la fonction publique d'État, d'une part, au recrutement de personnels disposant des compétences indispensables à l'exercice du métier de psychologue de l'Éducation nationale d'autre part. En conséquence, si tous les postes ont pu être pourvus dans la spécialité EDO, ce ne fut pas le cas dans la spécialité EDA pour cette session 2023 (comme pour la session 2022) au concours externe.

Session 2023 CONCOURS EXTERNE	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Postes offerts	130	70
Candidats inscrits		
	279	243
Candidats présents		
	137	112
Candidats admissibles		
	117	90
Candidats Admis		
	99	70 (+6 en liste complémentaire)

Session 2023 TROISIEME CONCOURS	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Postes offerts	5	5
Candidats inscrits		
	18	20
Candidats présents		
	7	1
Candidats admissibles		
	6	1
Candidats Admis		
	3	1

Barres d'admissibilité et d'admission :

Session 2023 CONCOURS EXTERNE	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Admissibilité		
Barre d'admissibilité	09.40/20	09.50/20
Admission		
Barre d'admission	10.05/20	11.15/20
Barre liste complémentaire	-	10.05/20

Session 2023 3^{ème} CONCOURS	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Admissibilité		
Barre d'admissibilité	10.48/20	10.00/20
Admission		
Barre d'admission	11.77/20	14.00/20

1.2-Résultats aux différentes épreuves

Moyennes (/20) obtenues :

Session 2023 CONCOURS EXTERNE	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Admissibles		
Connaissance du système éducatif	12,2	12,52
Étude de dossier	12,95	12,59
Admis		
Analyse d'une problématique	13.52	13.87
Étude d'une situation	14.31	13.53

Session 2023 3^{ème} CONCOURS	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Admissibles		
Étude de dossier	13.34	10
Admis		
Analyse d'une problématique	9,75	19
Étude d'une situation	15,25	15

Notes (/20) obtenues par type d'épreuve (supérieures et inférieures)

Session 2023 3^{ème} CONCOURS	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Admissibles		
Étude de dossier	10.48 – 15.55	10
Admis		
Analyse d'une problématique	7 – 13.25	19.00
Étude d'une situation	11.50 - 18	15.00

Session 2023 CONCOURS EXTERNE	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Admissibles		
Connaissance du système éducatif	4.75 – 19.35	8.8 – 17.38
Étude de dossier	8.55 – 18.55	7.55 – 18.05
Admis		
Analyse d'une problématique	8 - 20	8 - 20
Étude d'une situation	7 - 20	7.5 - 20

Session 2023 CONCOURS EXTERNE	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Admissibles		
Connaissance du système éducatif	4.75 – 19.35	8.8 – 17.38
Étude de dossier	8.55 – 18.55	7.55 – 18.05
Admis		
Analyse d'une problématique	8 - 20	8 - 20
Étude d'une situation	7 - 20	7.5 - 20

1.3-Caractéristiques des candidats

Moyenne d'âge des candidats inscrits au concours externe :

Discipline recrutement	Spécialité	Moyenne d'âge à l'inscription
0011X	PSYEN EDA EXTERNE	35
0012X	PSYEN EDCOSP EXTERNE	37
Total général		35

Moyenne d'âge des candidats admis au concours externe :

Discipline recrutement	Spécialité	Moyenne d'âge à l'inscription
0011X	PSYEN EDA	30
0012X	PSYEN EDCOSP	31

Moyenne d'âge des candidats inscrits au troisième concours :

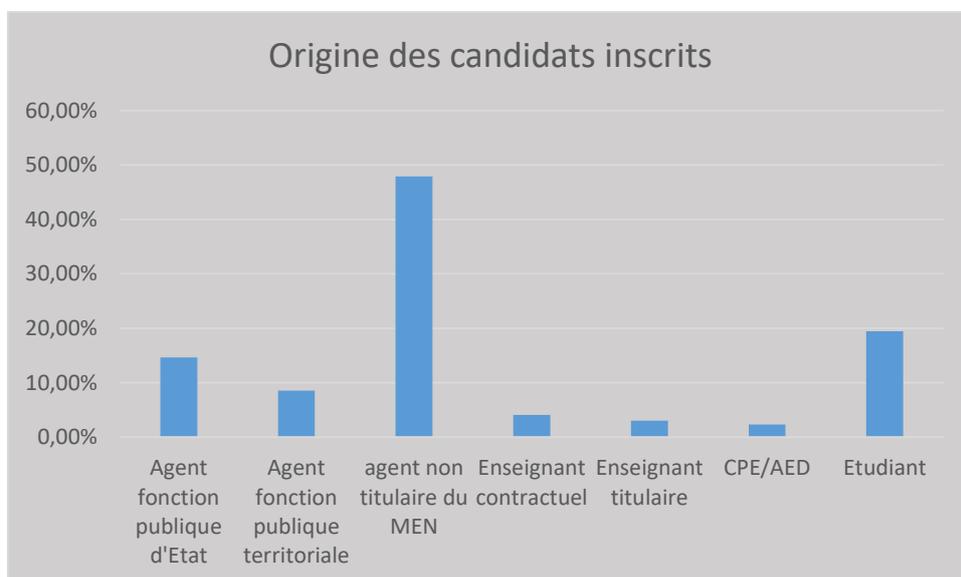
Discipline recrutement	Spécialité	Moyenne d'âge à l'inscription
0011X	PSYEN EDA EXTERNE	44
0012X	PSYEN EDCOSP EXTERNE	45

Moyenne d'âge des candidats admis troisième concours :

Discipline recrutement	Spécialité	Moyenne d'âge à l'inscription
0011X	PSYEN EDA	43
0012X	PSYEN EDCOSP	48

Origine professionnelle des candidats inscrits :

Concours externe



Comme le graphique le met en évidence, une part importante des candidats qui se sont présentés au concours externe travaillaient comme agent non titulaire au sein de l'Education nationale. Cependant, il ne s'agit en aucun cas d'une condition pour réussir.

Troisième concours

Les conditions d'accès au troisième concours étant spécifiques, l'ensemble des candidats vient du secteur privé et a déjà exercé comme psychologue dans ce cadre.

2-Les épreuves du concours

2.1- Les épreuves d'admissibilité

Les candidats au concours externe de recrutement de psychologues de l'Éducation nationale passent deux épreuves écrites communes aux spécialités EDA et EDO.

Les candidats au troisième concours passent quant à eux uniquement l'étude de dossier.

2.1.1-Connaissance du système éducatif

Cette première épreuve porte sur un questionnement relatif à la connaissance du système éducatif et à la place de la psychologie dans l'éducation nationale

D'une durée de quatre heures, elle est dotée d'un coefficient un pour le concours externe.

À partir de la présentation de dispositifs, des programmes ou de politiques éducatives spécifiques et de questions s'y rapportant, le candidat est conduit à faire état de sa connaissance du système éducatif dans son histoire comme dans ses évolutions, ses caractéristiques actuelles et ses valeurs.

Le cas échéant, cette épreuve peut contenir des éléments, données ou informations de nature statistique que le candidat devra être en mesure d'analyser et/ou d'interpréter.

2.1.2-Étude de dossier

Cette seconde épreuve consiste en une étude de dossier portant sur la fonction de psychologue de l'Éducation nationale dans le système éducatif.

D'une durée de quatre heures, elle est dotée d'un coefficient trois pour le concours externe et d'un coefficient quatre pour le troisième concours.

À partir de l'examen d'un ensemble de documents relatifs à une question particulière, le candidat doit démontrer ses capacités à appréhender un sujet dans sa globalité et sa complexité afin d'envisager le positionnement spécifique du psychologue de l'Éducation nationale (PsyEN) et les axes structurants de ses missions.

L'épreuve doit notamment permettre d'apprécier la manière dont le candidat inscrit son action dans le cadre du fonctionnement des structures et des équipes auxquelles il apportera sa spécificité et son expertise en tant que PsyEN.

2.2-Les épreuves d'admission

Les deux épreuves d'admission interviennent dans la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription (EDO ou EDA).

Les épreuves sont identiques pour le concours externe et le troisième concours.

2.2.1-Analyse d'une problématique

La première épreuve consiste en l'analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du psychologue de l'Éducation nationale

Durée de la préparation : 45 minutes

Durée de l'épreuve : 45 minutes (exposé : 15 minutes ; interrogation : 30 minutes) Coefficient 3 (concours externe et troisième concours)

À partir d'une thématique sélectionnée par le candidat parmi celles figurant au programme de l'épreuve dans la spécialité choisie, le candidat élabore un

dossier de dix pages au plus, annexes incluses, le conduisant à mettre en perspective le sujet qu'il a choisi avec son parcours personnel, son expérience professionnelle ou un stage effectué.

Le dossier est transmis au directoire par voie électronique au moins 15 jours avant la date de début des épreuves d'admission. À partir d'une lecture attentive du dossier, le jury détermine une question qui sera remise au candidat au début de l'épreuve. Le candidat dispose d'un temps de préparation pour élaborer des éléments de réponse.

L'épreuve permet au jury d'apprécier les capacités du candidat à s'impliquer et à s'engager dans les fonctions de PsyEN (EDA ou EDO) et, en particulier, à identifier une question éducative contextualisée, à la problématiser et à proposer des réponses appropriées.

Le dossier n'est pas soumis à notation, seul l'exposé élaboré à partir de la question posée et l'entretien sont pris en compte dans l'évaluation.

2.2.2-Étude de situation

La seconde épreuve consiste en l'étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'Éducation nationale

Durée de la préparation : 1 heure 30

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes ; entretien : 40 minutes).

Coefficient 3 (concours externe et 3^{ème} concours)

Dans la spécialité choisie (EDO ou EDA), le candidat expose au jury, à partir d'une situation individuelle, son analyse et sa réflexion sur les modalités d'action susceptibles d'être mise en œuvre afin d'apporter une réponse à la question posée.

Le sujet comporte des questions invitant le candidat à formuler différentes hypothèses ce qui met en évidence son aptitude à dialoguer, proposer des réponses argumentées et à manifester un recul critique.

3-Les attendus du concours

3.1-Les exigences

3.1.1-Un recrutement de cadres A de l'éducation nationale

Cette première exigence conduit le jury à attendre des candidats une connaissance des droits, des obligations et de la déontologie des fonctionnaires, incarnée aussi bien par leur posture que par leur façon d'appréhender les situations proposées dans les différentes épreuves. De même, leur connaissance du système éducatif, de son histoire, de son évolution, de son actualité et des valeurs qui le fondent est appréciée à l'aune

de leur compréhension des enjeux. Elle intègre l'actualité éducative au sens large (notamment les textes réglementaires), les travaux scientifiques, et une capacité à les mettre en perspective pour dégager les problématiques des sujets proposés, en percevoir la complexité et appréhender la diversité des approches possibles.

Postuler pour des fonctions de cadre A requiert de faire la preuve de qualités d'expression et de communication : clarté du propos, à l'écrit comme à l'oral, développement d'une argumentation, registre de langue adapté, correction syntaxique et orthographique. Le jury apprécie également une démarche structurée, appuyée sur des contenus (connaissances scientifiques, expériences...).

3.1.2-Un recrutement de psychologues de l'Éducation nationale

Le jury rappelle que « les psychologues de l'Éducation nationale contribuent, par leur expertise, à la réussite scolaire de tous les élèves, à la lutte contre les effets des inégalités sociales et à l'accès des jeunes à une qualification en vue de leur insertion professionnelle. Ils mobilisent leurs compétences professionnelles au service des enfants et des adolescents pour leur développement psychologique, cognitif et social. Auprès des équipes éducatives, dans l'ensemble des cycles d'enseignement, ils participent à l'élaboration des dispositifs de prévention, d'inclusion, d'aide et de remédiation. Ils interviennent notamment auprès des élèves en difficulté, des élèves en situation de handicap, des élèves en risque de décrochage ou des élèves présentant des signes de souffrance psychique. Ils concourent à l'instauration d'un climat scolaire bienveillant et, lorsque les circonstances l'exigent, participent aux initiatives prises par l'autorité académique dans le cadre de la gestion des situations de crise. (Décret n° 2017120 du 1er février 2017) ».

Le jury attend des prestations des candidats qu'elles traduisent une appropriation du décret du 1er février 2017 et du référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale (Arrêté du 26 avril 2017) et une bonne connaissance du référentiel de connaissances et de compétences des métiers du professorat et de l'éducation.

Le jury s'assure également que les candidats maîtrisent les principaux repères du système éducatif (constats, données chiffrées, problématiques actuelles) et soient au fait des procédures et instances relevant de leur domaine de compétence, des parcours de scolarisation possibles, des partenaires internes et externes et des outils du PsyEN. Les différentes épreuves d'admissibilité et d'admission constituent des occasions pour les candidats, de valoriser leurs connaissances, leur perception et leur réflexion sur la place et les responsabilités particulières des PsyEN dans le système éducatif.

Il est important de souligner que les candidats postulent pour des fonctions qui les amèneront notamment à rédiger des écrits professionnels de différents types : notes, courriers, comptes rendus...

3.1.3-Spécificités d'un concours externe

Le jury est bien conscient que les candidats ne disposent pas forcément d'une vision détaillée du fonctionnement « interne » du système éducatif. Il s'attache donc à repérer leur capacité à se projeter dans les missions pour lesquelles ils postulent. Une préparation rigoureuse au concours et la mobilisation pertinente des connaissances et compétences acquises, lors de leur formation et leurs diverses expériences, doivent permettre aux candidats de faire la démonstration de ce potentiel, sous des angles complémentaires dans les différentes épreuves.

3.1.4-Spécificités du troisième concours

Le jury n'attend pas que les candidats connaissent le système éducatif de l'intérieur ni n'en maîtrisent tous les arcanes et tous les acronymes. Il s'attache tout autant que pour le concours externe à repérer leur capacité à comprendre les grands enjeux du système éducatif et la place du PsyEN en son sein. L'expérience acquise comme psychologue dans un secteur autre que l'Éducation nationale notamment dans le secteur privé est à la fois un atout au regard de des compétences acquises en même temps qu'un point de vigilance dans la mesure où il est attendu que le candidat se projette dans un nouvel environnement professionnel. Ainsi, comme pour le concours externe, une préparation rigoureuse est nécessaire.

3.2-Cadre général

Le jury valorise dans son évaluation un certain nombre de compétences transversales, savoir-être, et connaissances utiles, voire nécessaires, à des degrés divers selon les épreuves. Les candidats reliront avec profit les rapports de jury des années précédentes car beaucoup de remarques sont récurrentes.

Ainsi, les épreuves requièrent une solide culture en psychologie : théories, courants et modèles de la psychologie se rapportant à l'éducation, au développement, aux apprentissages ainsi qu'aux choix liés à l'orientation scolaire et professionnelle. Le jury apprécie que ces références théoriques soient articulées de façon pertinente avec l'expérience du candidat, les situations et les pratiques.

Le jury observe que les candidats qui disposent d'une connaissance précise et contextualisée des textes réglementaires, des lois et des réformes en cours et du fonctionnement du système éducatif les traduisent plus aisément en enjeux (école inclusive, bien-être, décrochage etc.).

Lors des différentes épreuves, le jury s'attache à repérer la capacité du candidat à s'approprier la posture de cadres de l'Éducation nationale, porteur des valeurs républicaines et membre à part entière des équipes éducatives.

Le jury est attentif à la compréhension des missions du PsyEN, notamment des spécificités de son intervention dans le cadre institutionnel. Il s'agit de se situer en tant que psychologue *de* l'Éducation nationale et non de psychologue *dans* l'Éducation nationale.

Le jury s'assure également de la connaissance générale par le candidat des dispositifs institutionnels pour les élèves à besoins particuliers, du rôle des acteurs du système éducatif et des partenaires extérieurs et de la compréhension des relations inter-catégorielles et inter-personnelles au sein des équipes éducatives.

L'expression d'une motivation réelle pour les missions de PsyEN et d'un attachement aux valeurs du service public constituent des points d'appui importants pour valoriser son propos.

3.3-Conseils aux candidats valables pour l'ensemble des épreuves des deux concours

Les questions du jury, à l'écrit comme à l'oral, visent à approfondir sa connaissance des compétences du candidat et à appréhender son mode de fonctionnement professionnel.

Quelle que soit l'épreuve, le jury conseille au candidat d'être authentique et de faire preuve de sincérité ; il lui recommande également de repérer les enjeux de la situation proposée afin de pouvoir appuyer son discours sur la compréhension des différentes approches possibles. Trop souvent, le candidat décrit à nouveau la situation sans expliciter de manière critique les éléments donnés. D'une manière générale, s'entraîner à la problématisation permet lors du concours d'éviter la simple paraphrase, voire de s'en tenir à des poncifs ou des généralités.

Les candidats sont invités à argumenter leur propos et à ne pas se réfugier dans de simples énumérations de connaissances et/ou d'actions. De même les références théoriques et bibliographiques sont appréciées du jury si elles étaient des hypothèses ou un développement. Les candidats sont encouragés à prendre position dans leurs propositions. Il ne s'agit pas de donner un « menu » des solutions, mais bien de présenter des priorités et donc des solutions élaborées pour répondre à une situation en témoignant d'une compréhension des enjeux.

Si le candidat doit inscrire son discours dans le fonctionnement du système éducatif, il est préférable qu'il évite une approche normative du parcours et du rôle d'élève et une démarche strictement « scolaire » dans les réponses apportées. Démontrer une capacité à s'adapter, à imaginer des solutions innovantes est apprécié, de même que s'ouvrir aux différents courants de la

psychologie afin de prendre en compte l'élève dans sa globalité tout en maîtrisant les concepts employés. Le jury recommande de s'abstenir d'interprétations et de diagnostics hâtifs.

Les candidats qui exercent déjà comme contractuels peuvent bien entendu tirer profit de leur expérience notamment au niveau des échanges avec les professionnels côtoyés.

Cependant, il est utile qu'ils se décentrent de leur seul lieu d'exercice pour construire une vision d'ensemble des pratiques dans les différents aspects du métier de psychologue de l'Éducation nationale.

Dans tous les cas, effectuer des stages afin de mieux cerner les missions du PsyEN, les situations dans lesquelles il est amené à intervenir et les dispositifs répondant aux besoins particuliers des élèves constitue un atout précieux. Il est important que le candidat soit en capacité de faire un lien entre sa pratique de psychologue et les attendus de l'Éducation nationale.

Pour les candidats au troisième concours il s'agit surtout de s'imaginer dans un nouvel environnement de travail en s'appuyant sur l'expérience acquise, mais sans s'y limiter ou s'y réfugier systématiquement. Le jury doit percevoir la capacité du candidat à se projeter dans ces nouvelles fonctions et le travail réalisé pour préparer le concours en ce sens.

4-Bilan des épreuves d'admissibilité

Lors du concours externe, les candidats subissent deux épreuves d'admissibilité :

- Connaissance du système éducatif
- Étude de dossier

Lors du concours troisième voie, les candidats passent une épreuve d'admissibilité identique à celle du concours externe :

- Étude de dossier

4.1-Les statistiques de l'admissibilité

Le nombre de postes mis au concours en 2023 s'est élevé à 200 comme lors de la session 2022, répartis de la façon suivante : 70 en EDO et 130 en EDA. Le nombre de candidats présents s'est globalement stabilisé après plusieurs années de baisse significative. Le jury regrette cependant que des candidats admissibles ne se soient pas présentés aux épreuves.

- 279 inscrits en EDA externe en 2023 contre 318 en 2022 et 576 en 2021
- 137 présents aux deux épreuves (non éliminés) en 2023 contre 152 en 2022 et 285 en 2021
- 243 inscrits en EDO externe en 2023 contre 251 en 2022 et 359 en 2021,

- 112 présents (non éliminés) en 2023 aux deux épreuves contre 112 en 2022 et 160 en 2021

Pour le troisième concours, il s'agissait de la deuxième session. Dix postes au total étaient proposés, cinq en EDO et cinq en EDA.

Malgré la baisse sensible du nombre de candidats, le jury s'est évidemment attaché à conserver les exigences d'un concours de recrutement de la fonction publique, que seule une préparation sérieuse permet de réussir.

4.2-Analyse qualitative du jury pour les deux épreuves d'admissibilité

De nombreux candidats accordent de l'importance au soin et à la présentation de leur production en remettant des copies lisibles, avec une maîtrise syntaxique et grammaticale avérée. C'est un point positif que le jury souligne à chaque session mais qu'il est utile de rappeler. A l'inverse, comme chaque année, le jury regrette que certains candidats se soient abstenus de rédiger, en utilisant de façon récurrente des successions de tirets, des énumérations, avec un effet catalogue voire des maladresses importantes (absence d'introduction, de problématique, d'annonce de plan, etc.).

Le jury rappelle que les copies les plus solides présentent des parties équilibrées, respectent le plan annoncé et témoignent de qualités rédactionnelles avérées au travers notamment de choix lexicaux qui viennent étayer un propos conceptualisé. Elles conjuguent une pensée fluide et distanciée avec une mise en perspective des questions renvoyant à des dimensions éthiques, humanistes et philosophiques. Elles mettent en évidence l'incarnation du rôle du PsyEN appuyée sur une connaissance précise du système éducatif et de ses enjeux.

Le jury apprécie un propos bien structuré comportant une introduction permettant de dégager la problématisation, des transitions et une conclusion. Ce conseil très simple mérite d'être mis en évidence, tant il est parfois difficile dans certaines copies de distinguer introduction, développements et conclusion.

Il est important que les idées mises en avant soient argumentées et étayées sur une littérature scientifique et une analyse réflexive des expériences. En aucun cas, le rôle du PsyEN ne peut se résumer à une liste d'actions, de prescriptions, d'expériences professionnelles, pas plus que de dispositifs et d'instances auxquels le PsyEN participe.

Les références bibliographiques sont appréciées à condition qu'elles permettent de traiter le sujet. Il ne s'agit pas seulement de citer le nom d'un auteur, mais d'utiliser ses propos à bon escient afin de soutenir une argumentation.

Le jury a valorisé les propos qui témoignaient d'une appropriation de la circulaire de mission et du référentiel de 2017 précédemment cités pour

convoquer le rôle du PsyEN, apporter des réponses réalistes, adaptées au terrain. Il recommande un positionnement souple et prenant en compte les contextes et paramètres ayant des effets sur la mise en œuvre.

Le jury précise qu'un esprit critique de bon aloi ne peut être confondu avec une mise en cause du système éducatif –ou des personnels- virulente et inappropriée.

Le jury encourage les candidats aux concours à s'imprégner des ressources proposées dans la bibliographie mise à disposition des candidats sur : <https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-des-psychologues-de-l-education-nationale-11264>) chaque année. Cette bibliographie ne constitue pas une énumération exhaustive des attendus en termes de références. Elle vise à encourager les candidats à identifier et approfondir des problématiques au cœur des préoccupations des acteurs du système éducatif et dont la connaissance est indispensable pour de futurs PsyEN.

Quelles que soient les épreuves, le jury rappelle –comme chaque année- que les connaissances acquises doivent être mobilisées en fonction et au service du sujet de l'épreuve. Deux écueils sont ainsi à proscrire absolument : d'une part un discours trop général, extérieur à la thématique de l'épreuve, d'autre part un propos se référant de manière excessive voire exclusive à l'expérience personnelle du candidat.

4.3-Conseils aux candidats

4.3.1-En amont des épreuves

Le jury recommande aux candidats de se pencher sur les textes définissant les missions du PsyEN et le cadre de leur exercice, afin d'être en mesure d'analyser leurs implications et déclinaisons concrètes et de les mettre en perspective avec les observations réalisées à l'occasion des stages ou d'échanges que le candidat a pu avoir avec des professionnels.

De même, la lecture des ouvrages indiqués dans la bibliographie est l'occasion d'un approfondissement et d'une actualisation des connaissances ; le jury conseille aux candidats d'exercer une veille sur les différents sujets relevant du programme du concours. La connaissance de l'actualité du système éducatif est une occasion de faire la preuve de son intérêt pour le métier et le contexte de travail des PsyEN et de la compréhension des enjeux que représentent ses évolutions.

4.3.2-Le jour de l'épreuve

Le jury suggère au candidat de contextualiser le sujet et de poser la problématique. Afin d'éviter les lieux communs, le candidat doit privilégier une approche personnelle étayée par des arguments adaptés et citer des références à bon escient. S'il dispose déjà d'une expérience professionnelle dans le domaine éducatif, le candidat peut étoffer son propos à l'aide de

mises en situation concrètes et d'exemples pratiques, démontrant ainsi une connaissance, même minimale, du terrain.

Le jury recommande également au candidat d'éviter de recourir à des plans et formulations stéréotypés, des connaissances plaquées qui ne seraient pas en lien avec le sujet précis.

Enfin il est important pour le candidat de bien gérer son temps afin de pouvoir relire sereinement sa copie, s'assurer de sa lisibilité, du respect des règles d'orthographe, grammaticales et de la correction syntaxique.

D'une manière générale, un écrit faisant preuve de clarté et de rigueur prouve que le candidat a cerné les questions en se les appropriant ; à l'inverse certaines copies donnent l'impression d'une maîtrise superficielle du sujet et de ses enjeux. Le jury recommande aux candidats de construire leur propos de façon cohérente en articulant les réponses aux différents points et en proposant un traitement équilibré de chaque question.

Afin d'établir les bases de sa réflexion, le candidat doit s'assurer de proposer des définitions précises pour chaque concept-clé. Il convient d'explicitier les acronymes et d'éviter l'emploi intempestif de la paraphrase. En outre, le jury apprécie que le candidat soit capable d'extraire des éléments théoriques des documents mis à sa disposition, et de les mettre en perspective.

Une maîtrise des structures dans lesquelles évolue le PsyEN, des missions et enjeux de son métier, ainsi que des cadres législatif et déontologique qui encadrent sa pratique est grandement appréciée. Des connaissances solides du système scolaire, des instances de régulation propres au fonctionnement des établissements ainsi que des parcours d'accompagnement de l'élève constituent un atout supplémentaire pour la réussite de l'épreuve. Les membres du jury recommandent également au candidat de démontrer sa compréhension du référentiel de compétences du métier de PsyEN et de la place qu'occupe ce dernier dans la communauté éducative ; il s'agit par exemple d'explicitier les liens tissés avec les médecins, les infirmiers et assistants sociaux de l'Éducation nationale.

4.4-Les sujets

Le jury rappelle que les sujets des épreuves d'admissibilité de la session 2023 ainsi que ceux des sessions antérieures sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-des-psychologues-de-l-education-nationale-11264>

4.4.1-Épreuve 1 (concours externe seulement) : Connaissance du système éducatif (commune EDA et EDO)

L'épreuve permet au candidat de démontrer ses capacités d'analyse, la qualité de sa réflexion et sa compréhension de la place de la psychologie et du psychologue de l'éducation nationale dans la contribution à la réussite de

tous les élèves, dans la connaissance des besoins spécifiques des enfants et des adolescents à cette période, dans l'élaboration d'une trajectoire scolaire ambitieuse et dans le développement de leur personnalité, de leur autonomie et de leur citoyenneté.

Sujet :

Extrait : **La capacité d'adaptation du cerveau humain : vicariance et inhibition** AFAE N°169. 2021. Olivier HOUDÉ. Professeur de psychologie à l'université de Paris Membre de l'Institut de France et membre du Conseil d'évaluation de l'école.

L'inhibition

Durant cette période Covid-19, les enfants et adolescents ont également dû apprendre à *inhiber* de sortir de chez eux lors des confinements ou après les couvre-feux. Ils doivent encore *inhiber* de tousser en l'air, *inhiber* de se toucher le visage et la bouche en public et porter un masque pour les plus grands, *inhiber* de courir vers les autres pour les embrasser, leur serrer la main ou jouer : la fameuse distanciation physique, etc. Rien de cela ne va de soi ! C'est ce que j'ai appelé dans un ouvrage *Apprendre à résister*. Cet important effort demandé aux enfants sollicite et entraîne en permanence leur cortex préfrontal, à l'avant du cerveau. C'est une contrainte, certes, mais c'est aussi bon pour le contrôle de soi en général et des automatismes cognitifs et moteurs du cerveau en particulier. La moitié du cerveau humain est inhibitrice, c'est l'*inhibition créatrice* dont parle le physiologiste Alain Berthoz, mais nous la sollicitons peu, l'éduquons peu à l'école, au profit de la seule sur-activation neuronale toujours plus rapide... Et que dire face aux écrans ! Dans cette crise, ce fut un bien pour un mal. Mais d'autres crises viendront (sanitaires et/ou climatiques, politiques, informatiques au sens des failles globales graves de sécurité, etc.). Dès lors, n'oublions pas ces deux processus-clés au programme de l'école d'après : inhibition et vicariance. Au-delà du seul programme scolaire classique, il faut dorénavant réaliser à l'école des exercices pédagogiques qui entraînent le cerveau à résister en cas de conflit cognitif ou de crise telle celle que l'on connaît. Comme les militaires s'entraînent en temps de paix ou les pompiers avant l'incendie !

Eléments indicatifs et non exhaustifs de corrigé

Question 1: Vous commenterez cet extrait en vous appuyant sur vos connaissances des différentes définitions de l'inhibition en Psychologie.

Attendus généraux :

- Même si l'extrait est écrit par Olivier Houdé, chercheur en psychologie du développement dont les recherches portent sur la neuroéducation, il est attendu que les candidats ne « s'enferment pas » dans cette seule et unique approche.
- Deux approches différentes (a minima) de l'inhibition sont attendues

- Un commentaire de l'extrait à la lumière des définitions du concept d'inhibition (quelques éléments de réponses ci-dessous) :
 - Inhibition : connotation souvent négative ;
 - Et pourtant, l'inhibition « sert à quelque chose », est utile pour le sujet en ce qu'elle comporte un rôle de protection et d'adaptation ;
 - L'inhibition peut correspondre à une capacité de résister aux environnements hostiles, culturels, politiques, aux fake news et intolérances en tout genre, à la radicalisation, aux erreurs systématiques et biais cognitifs ;
 - L'extrait présente bien tous ces aspects à la lumière des événements liés à la période COVID : l'inhibition de certains comportements a eu pour objectif de résister à des automatismes pour s'adapter à cette situation de crise ;
 - Il paraît important d'intégrer l'apprentissage de l'inhibition à l'école afin d'apprendre aux élèves à résister en cas de conflit cognitif ou lors de situations de crise mais aussi plus généralement pour développer leur esprit critique, leur capacité à lutter contre les préjugés, les stéréotypes etc.

Question 2: A l'aide de vos connaissances théoriques sur le développement de l'enfant et de l'adolescent et sur les apprentissages, vous montrerez en quoi l'inhibition, et plus particulièrement l'*inhibition créatrice*, peut jouer un rôle positif à l'École.

Attendus généraux :

- Il est attendu que le candidat évoque dans sa copie **au moins deux** modèles, courants, concepts, auteurs en psychologie en lien avec le concept d'inhibition. Tout modèle, tout courant et toute approche peuvent convenir à condition que le candidat mette en évidence leur lien avec la question de l'inhibition.
- Plus particulièrement, le candidat devra proposer une définition du concept d'inhibition créatrice en précisant le rôle positif que peut avoir cette forme d'inhibition à l'école. Une illustration ou un exemple contextualisé pourra utilement trouver sa place à la suite ces définitions.

Quelques modèles ou courants théoriques (liste non exhaustive):

- Développement cognitif et lien avec les apprentissages (par exemple : Piaget, Houdé) ; rôle de la maturation neuronale du cerveau / Développement identitaire à l'adolescence
- Apport des travaux en neurosciences, de la neuroéducation /neuropsychologie et fonctions exécutives

- Influence du contexte, des pratiques pédagogiques et de l'enseignant sur les apprentissages (Weil-Barais, Fayol, Brissiaud, Houdé, Borst, etc.);
- Importance des interactions sociales dans le développement cognitif (par exemple Wallon, Vygotski, Bruner); Zone proximale de développement / Etayage : VIGOTSKI
- Dissonance cognitive FESTINGER
- Travaux sur la régulation émotionnelle/ émotions et apprentissages (Gobin), l'auto-évaluation, la prise de décision/ théories de l'esprit / cognition sociale / métacognition
- Conflit socio-cognitif DOISE
- Travaux sur les représentations et stéréotypes /GUICHARD ; catégorisations implicites / Représentations de soi (Huteau)
- Rôle des interactions sociales entre pairs (par exemple, Doise, Mugny);
- Prise en compte de l'environnement affectif (Winnicott);
- Motivation en contexte scolaire (par exemple, Lieury, Fenouillet, Viau)
- Modèles de choix et de prise de décision (Wheeler et Janis) – travaux sur l'indécision (DOSNON, FORNER)
- Méthodes éducatives en orientation (approche orientante / ADVP / travaux de PELLETIER)
- Les travaux sur l'Auto-détermination appliqués au contexte scolaire (Decy et Ryan)
- Sentiment d'efficacité personnelle (Bandura), etc.

Question 3: Plus largement, quelles actions le PsyEN peut-il proposer et conduire lorsqu'un élève est confronté à un conflit cognitif ou lors de l'émergence d'une situation de crise? Vous répondrez à cette question en choisissant la première ou la seconde situation (conflit cognitif ou crise) et en veillant à préciser l'action du PsyEN auprès des différents membres de la communauté éducative en fonction de la situation choisie.

Attendus généraux :

Afin de répondre à cette question, le candidat doit disposer d'une bonne connaissance du référentiel de connaissances et de compétences, ainsi que des missions et activités du PsyEN plus particulièrement liées avec les difficultés d'apprentissage ou les situations de crise.

La présentation d'au moins un **exemple concret et contextualisé** pour l'une ou l'autre des situations (conflit cognitif ou situation de crise) **de l'action spécifique du PsyEN** pouvait paraître pertinent à présenter dans un premier temps.

A partir de l'exemple choisi, la présentation d'un plan d'action argumenté fondé sur la posture du PsyEN (spécificités, compétences et connaissances, cadre éthique et déontologique du psychologue et du fonctionnaire, limites de son action) devait apparaître clairement tout comme la mise en avant du travail en équipes et des

partenariats externe et interne, l'implication des parents ainsi que le rôle spécifique du PsyEN auprès des élèves, des familles et des équipes éducatives.

Pour cette question, une définition du terme « conflit cognitif » ou « situation de crise » devait être pouvoir figurer dans les copies.

Le jury rappelle que le candidat doit éviter de présenter un catalogue d'actions dans sa copie.

Question 4 : En vous appuyant sur le référentiel de connaissances et de compétences du PsyEN, vous identifierez les leviers d'action du PsyEN dans l'accompagnement des élèves et des équipes afin de contribuer à développer des stratégies cognitives favorables aux apprentissages?

Attendus généraux

Les PsyEN, quelle que soit leur spécialité, travaillent au service de la réussite de tous les élèves et contribuent à la compréhension des difficultés scolaires des élèves et de l'évolution de leur développement psychologique et social.

En s'appuyant sur le référentiel de connaissances et de compétences du PsyEN, plusieurs leviers d'actions pouvaient être présentés (liste ci-dessous non exhaustive):

Les candidats pouvaient par exemple évoquer l'expertise du PsyEN, notamment ses connaissances du développement (cognitif, psychologique, social) de l'enfant et de l'adolescent. Cette expertise permet le repérage et l'évaluation de difficultés scolaires (par entretiens, observations en classe ou encore par l'utilisation de tests psychologiques), l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) dans le cadre de la politique de l'école inclusive. A ce propos, il était souhaitable que les copies mentionnent les objectifs de l'école inclusive visant à faire progresser tous les élèves, l'accompagnement et l'individualisation des parcours, la conception de modalités de remédiation (ateliers de prévention, de remédiation par exemple sur le développement des Compétences Psychosociales ou sur les processus attentionnels, de mémoire ou plus généralement sur les fonctions exécutives).

Il était également intéressant de questionner le rôle du PsyEN dans les différentes instances (MDPH, CDOEA etc.) et plus généralement le rôle de conseil et d'accompagnement du PsyEN dans la construction des parcours des élèves dont les parcours d'orientation.

La mise en place d'actions de prévention, d'évaluation et de remédiation du décrochage scolaire pouvait aussi trouver sa place dans les copies tout comme l'action du PsyEN relative aux questions de co-éducation, de climat scolaire ou encore sa contribution à l'évolution des représentations de soi, des formations, la lutte contre toute forme de déterminisme etc.

Enfin, il paraissait pertinent d'évoquer la participation des PsyEN à la formation des enseignants et de la communauté éducative dans le domaine du fonctionnement du cerveau et du développement cognitif (mémorisation, cognition, langage, biais cognitifs, erreur systématique, inhibition de distracteurs, neuromythes, etc.)

Barème indicatif pour l'évaluation de cette épreuve - (Note sur 100 rapportée ensuite à une note sur 20)

Qualité formelle de la copie (Orthographe, Ponctuation, Grammaire, langage compréhensible et clair, syntaxe): **10 points**

Sur le fond:

Propos introductif général / présence d'une problématique): **5 points**

Structuration de la pensée et méthodologie: proposition de réponses sous forme d'une dissertation qui suit l'ordre des questions, structurée par une introduction, des transitions et une conclusion: **5 points**

Qualité des analyses et de l'argumentation: le propos doit être contextualisé et enrichi par des exemples concrets : **5 points**

Question 1 : 15 points

Question 2 : 15 points

Question 3 : 20 points

Question 4 : 25 points

4.4.2-Epreuve 2 : Etude de dossier portant sur les politiques éducatives (concours externe et troisième concours)

L'épreuve se présente sous la forme d'un ensemble de documents relatifs à une question éducative particulière réunis dans un dossier que les candidats étudient et sur lequel ils doivent se positionner au regard de la problématique soulevée. Elle appelle la production d'une synthèse argumentée permettant au jury d'apprécier la qualité et la pertinence des capacités d'analyse des candidats. Le dossier traite d'une thématique en rapport avec la place du psychologue dans l'Éducation nationale : un dispositif pédagogique, une question relative à l'éducation à la santé ou à la citoyenneté, un sujet sur l'accompagnement d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap, une question relative au climat scolaire, une problématique de développement psychologique et social, d'entrée dans les apprentissages, d'orientation scolaire ou professionnelle, un type de difficulté scolaire (démobilisation, décrochage cognitif et scolaire...).

Compte-tenu de son ancrage dans la réalité de l'exercice du PsyEN au sein du système éducatif, cette épreuve permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à inscrire son action dans le cadre du fonctionnement des écoles et établissements d'enseignement et en appui des équipes auxquelles il apportera son expertise.

Sujet :

Question 1 : Après avoir défini la relation École-famille, montrer, en vous appuyant sur vos connaissances théoriques et les documents mis à disposition, quels sont les bénéfices de cette collaboration École-famille pour l'enfant, pour les parents et pour l'École.

On attend du candidat toute définition appropriée au regard des documents (mots clés : collaboration, co-éducation, éducation partagée, responsabilité partagée).

Éléments de corrections concernant les attendus :

- Un contexte posé en s'appuyant sur les documents ;
- Une mise en avant de l'évolution sociale depuis les années 80, ainsi que les évolutions de l'ouverture de l'école sur la société, partage des connaissances ;
- Des références à la Loi d'orientation sur l'école de 1989, la Loi d'orientation et de Programme pour l'Avenir de l'École de 2005, la Loi de refondation de l'école de 2013, la Circulaire de rentrée 2022 ;
- La présence de consensus de la littérature scientifique (ex : Perier 2008).

Il est également attendu que le candidat détaille les actions du PsyEN en lien avec l'École, la famille et l'enfant, en émettant des propositions étayées permettant notamment :

- de faire évoluer les représentations des parents lorsqu'un vécu négatif de leur scolarité est prégnant ;
- de favoriser l'engagement des parents dans la scolarité de leur enfant ;
- d'améliorer le climat scolaire (relation école famille comme une des dimensions du climat scolaire) ;
- de renforcer le sentiment d'efficacité de l'équipe éducative ;
- de permettre aux familles de mieux connaître les attendus explicites et implicites de l'école, ses codes, les différents parcours ;
- de développer le sentiment de compétences des élèves ;
- d'améliorer la réussite des élèves, mais aussi leur bien-être et leur respect des règles scolaires ;
- d'empêcher d'éventuels conflits de loyauté (en lien avec les valeurs familiales telles que le rapport aux savoirs).

Question 2:

Que met en place l'École pour favoriser cette relation ? Donner quelques exemples de dispositifs en expliquant en quoi ils permettent d'améliorer la relation École-famille.

Il est attendu du candidat qu'il mette en avant la volonté de l'Institution scolaire de se rapprocher des parents notamment à travers le concept de coéducation,

éventuellement le développement de la théorie de Bronfenbrenner (1979), le « modèle d'influence partagée ».

Ont été valorisées par le jury toutes les références aux actions de partenariats entre les écoles, les EPLE et les familles, dans des temps formels et informels, en s'appuyant par exemple sur :

- La participation des associations de parents d'élèves aux différentes instances de l'École : CA, conseils de classes, conseils d'école... ;
- L'usage des espaces de communication entre l'École et les parents (ENT, carnets de liaison, réunions parents-professeurs...) ;
- Des dispositifs particuliers : Ouvrir l'École aux parents pour réussir l'intégration, la mallette des parents, café des parents etc;
- Des actions ponctuelles : remise des diplômes, forum des métiers, journées portes ouvertes, exposition de travaux, spectacles de fin d'année ;

Le candidat pouvait mettre en évidence comment ces actions ont notamment pour effet de renforcer la parité d'estime entre les parents et les personnels éducatifs, la reconnaissance de la diversité des familles, de favoriser la connaissance des projets éducatifs et de lutter contre l'opacité du système scolaire.

Question 3

Selon Feyfant (2015), la coéducation est une urgence concernant les familles populaires et/ou issues de l'immigration qui sont les plus éloignées des normes de l'École. En quoi la ou le psychologue de l'éducation nationale peut favoriser le rapprochement entre l'École et les familles les plus éloignées de l'École ? Répondre à la question selon la spécialité choisie (EDA ou EDO) en donnant des exemples concrets.

Il est attendu du candidat un rappel du champ de compétences du PsyEN (la circulaire 2017-79 du 28 avril 2017), notamment dans sa contribution à la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations.

Le jury a apprécié que le candidat identifie sa capacité d'agir afin d'accompagner l'École et les familles, par exemple au travers de missions de conseil du directeur ou du chef d'établissement (utilisation de la mallette des parents par exemple), ou en contribuant à la mise en place d'actions en lien avec les familles : visite de l'établissement lors d'une journée d'accueil des nouveaux élèves (6^{ème}, 2^{nde} par exemple), proposition de l'accueil des parents avec ou sans les élèves, lutte contre le harcèlement, semaine de la persévérance, semaine du goût, Ateliers/café des parents, lien avec les partenaires locaux.

Le candidat pouvait faire état de qualité d'écoute, de non jugement, de respect de la confidentialité, d'explicitation du fonctionnement de l'école pour les parents au niveau de l'organisation de l'établissement, des droits et des devoirs de chacun.

Question 4.1 EDO

En tant que psychologue de l'éducation nationale, quelle analyse faites-vous de la situation de Sarah ?

Il apparaît important que le candidat présente une analyse de cette situation en traitant les informations mises à disposition notamment :

- Le risque important de décrochage scolaire : évitements, retards ;
- Les difficultés scolaires ;
- Les difficultés visuelles ;
- Le handicap « invisible » pour les enseignants ;
- L'existence d'un dossier MDPH ancien ;
- Les résultats du WISC dans la moyenne faible et impactés par les difficultés visuelles.

L'analyse du candidat pouvait porter sur la concomitance entre la baisse des résultats scolaires et l'aggravation des difficultés visuelles et mentionner l'hypothèse de souffrance et de mal-être liés à l'aggravation de ces difficultés visuelles et à leurs répercussions dans les différentes sphères de la vie de l'élève.

Le candidat pouvait s'interroger sur les difficultés de dialogue entre la famille et les enseignants, sur les raisons pour laquelle le dossier MDPH n'avait pas été renouvelé, sur les difficultés dans la cellule familiale avec les documents administratifs ou encore la possible position ambivalente de la famille avec une minimisation du handicap visuel.

Question 4.2 EDO

Comment envisagez-vous aujourd'hui l'accompagnement de la situation de Sarah et de sa famille ?

Le candidat pourrait émettre les pistes d'accompagnement suivantes (liste non exhaustive) :

- prendre conseil auprès des collègues PsyEN et de la / du DCIO ;
- récupérer l'intégralité du bilan WISC V et les Gevasco/notifications MDPH des années précédentes ;
- recevoir Sarah, la rassurer, établir un lien de confiance, comprendre son état d'esprit ;
- recevoir sa famille, comprendre l'histoire familiale vis-à-vis du handicap visuel ;
- échanger avec le professeur principal et les autres enseignants (dont le professeur d'EPS) ;
- échanger avec l'équipe médicosociale, solliciter le médecin de l'éducation nationale et le médecin spécialiste ;
- provoquer une réunion, une équipe de suivi de la scolarisation (ESS), avec Sarah, sa famille, l'enseignant référent, l'équipe médico-sociale (infirmier, assistant social, médecin scolaire), le chef d'établissement et le professeur principal ;
- envisager des soutiens et des ressources locales si possible (éviter si possible l'éloignement géographique) : ULIS DV, S3AS (SESSAD DV), les établissements ressources EREA DV / IJA / INJA spécialisés dans l'accompagnement des jeunes

déficients visuels. Éventuellement, si c'est géographiquement envisageable, proposer un mini stage ;

- proposer l'intervention d'un enseignant spécialisé connaissant la DV pour expliquer aux enseignants du collège les caractéristiques de la déficience visuelle (Ulis DV, service de l'école inclusive du rectorat IEN ASH, etc.) ;
- en fonction de l'entretien avec Sarah, envisager un suivi en CMP

Question 4 .4 EDO :

Quelles seraient les actions que vous pourriez mettre en place sur votre secteur afin de prévenir ce type de situation ?

Il est attendu du candidat de structurer les propositions avec des interventions à destination des élèves/des familles/des équipes avec deux objectifs, à la fois, de travailler sur la prévention des difficultés pour les jeunes en situation de handicap et à la fois des actions pour favoriser la co-éducation. Le candidat pouvait souligner que les actions proposées aux jeunes en situation de handicap et/ou de maladie profitent à tous les élèves. Le jury attendait une posture réflexive du PsyEN par rapport à sa pratique professionnelle, qui vienne étayer les propositions d'actions.

Quelques exemples d'actions (liste non exhaustive) :

- Prévention des difficultés pour les jeunes en situation de handicap ;
- Actions individuelles auprès d'un élève ;
- Actions en direction d'un groupe d'élèves en matière de prévention ou interventions en contexte (poser le cadre partenarial de ces interventions : infirmier scolaire, AS, CPE...) ;
- Actions en direction des équipes (instances, aide à la gestion de situations, formation et accompagnement...) ;
- Actions en direction des parents (réunion d'informations, café des parents, ateliers...) ;
- Actions dans le cadre d'instances partenariales internes et externes (CDOEA, GPDS, commissions de vie scolaire...) ;
- Lien en début d'année scolaire avec les PsyEN EDA afin d'échanger sur les jeunes quittant l'école primaire et arrivant au collège (récupérer les dossiers, les bilans, etc. éventuellement) ...

Question 4 .1 EDA

Question 1 : En tant que psychologue de l'éducation nationale, quelle analyse faites-vous de la situation de Nathan ?

Il apparaît important que le candidat présente une analyse de cette situation en traitant les informations mises à disposition sans omettre les éléments liés à la situation scolaire :

- Les difficultés persistantes sur le plan des apprentissages : les aides qui ont déjà été apportées ;
- Le comportement violent et agité de Nathan en lien avec ce qui a déjà été mis en place à l'école ;
- L'intérêt potentiellement envahissant pour les jeux vidéos ;
- L'orientation envisagée en SEGPA.

Situation familiale :

- Les parents séparés vivant dans 2 villes différentes ;
- L'engagement des parents dans le suivi de la scolarité ;
- Le manque d'informations concernant le cadre familial.

Communication école-famille :

- Le risque de rupture du dialogue sur le sujet des écrans ;
- Les éléments concernant la tenue et l'organisation de la réunion de l'équipe éducative ;
- Le mode de communication utilisé ;
- La réaction fuyante de la mère et le silence du père ;
- L'anticipation d'un changement d'école évoqué par la mère pour éviter la discussion autour de l'orientation de son fils. La nécessité d'être vigilant par rapport au risque de nomadisme scolaire, voire de décrochage.

Question 4 .2 EDA

Question 2 : Comment envisageriez-vous le travail autour de la situation de Nathan et de sa famille ?

Voici quelques actions possibles, étayées sur des exemples, que le candidat pouvait mentionner (liste non exhaustive) :

- Etablir le bilan psychologique afin de vérifier si l'orientation en SEGPA serait pertinente ;
- Etablir un bilan psychométrique/évaluation des capacités attentionnelles ;
- Échanger avec l'élève sur sa situation: vécu de la séparation, vécu des difficultés scolaires, relationnelles ;
- Évaluer la place que prennent les jeux vidéos dans ses activités ;
- Mener un entretien avec les parents afin de restaurer le lien de confiance avec l'école, expliciter et rassurer sur les raisons de la tenue d'une équipe éducative, le rôle de chacun des membres, le terme « orientation », la définition d'une SEGPA, informer sur l'existence des organismes locaux si difficultés éducatives, recueillir des informations sur le parcours de Nathan ;
- Informer le médecin scolaire si la violence de Nathan et la place des jeux vidéos devenaient inquiétantes, discuter de la pertinence de sa présence à l'équipe éducative.
- Interroger le climat scolaire de façon globale dans la classe ;

- Réfléchir avec l'équipe enseignante sur les actions concrètes à mettre en place autour de Nathan lors des comportements violents et de périodes d'agitation ;
- Planifier une nouvelle réunion de l'équipe éducative après adhésion des parents : évoquer l'orientation, les aides à mettre en place (PPRE et aménagements spécifiques éventuels dans la classe/sur les temps de récréation) ;
- En fonction des éléments de réponse obtenus, orienter vers les partenaires adaptés.

Question 4 .3 EDA

Questions 3 : Quelles seraient les actions que vous pourriez mettre en place sur votre secteur afin de prévenir une telle situation ?

Il est attendu du candidat de structurer les propositions avec des interventions à destination des élèves/des familles/des équipes afin de travailler sur la prévention des difficultés à travers des actions pour favoriser la co-éducation :

- Actions de prévention, en lien avec le référentiel de compétences ;
- Réflexion avec les équipes autour de la communication avec les parents (mode de communication, explicitation des instances et des raisons de leur tenue...) ; Actions en direction des familles (Ateliers/café des parents) ;
- Aide à la gestion de la violence (ateliers à proposer dans les classes, pistes d'aménagements), à l'amélioration du climat scolaire (en lien avec la violence en récréation évoquée) ;
- Facilitation des échanges collège/SEGPA/école avec les familles : activer le lien PsyEN EDO/EDA, encourager les parents à aller visiter les établissements avec une SEGPA quand l'orientation est évoquée ;
- Information à destination des parents et des équipes enseignantes pour un usage adapté des écrans (temps limité, interaction avec l'enfant, éveil aux outils numériques, favoriser un usage actif).

Barème indicatif d'évaluation - Note sur 100 rapportée ensuite à une note sur 20

Qualité formelle de la copie (Orthographe, Ponctuation, Grammaire, Expression, Lisibilité fonctionnelle) **10 points**

Structuration de la pensée et méthodologie : 20 points

–Propos introductif général problématisé

- Construction en différentes parties pour chacune des questions –
Organisation, équilibre et transitions entre les parties
- Qualité de l'information, des analyses et de l'argumentation
- Contextualisation => **De 0 à 4 points par critère**

Question 1 : 15 points

Question 2 : 15 points

Question 3 : 15 points

Questions 4 spécifiques EDA ou EDO 8 points/ 8 points / 9 points

5-Bilan des épreuves d'admission

5.1-Bilan chiffré

Les différents éléments présentés dans les tableaux ci-dessous font apparaître notamment **les constats suivants** :

- Une certaine constance en termes de notes obtenues depuis 2019 au niveau des épreuves orales d'admission pour l'ensemble des candidats et plus encore pour les admis ;
- Un taux de réussite en 2023 proche de celui de 2022, après une hausse observée entre 2019 et 2021, liée mécaniquement au nombre de candidats par rapport au nombre de places.

Remarque sur le troisième concours :

Les prestations à l'oral ont été appréciées. Le faible nombre de candidats et le fait qu'il s'agisse d'une seconde session ne permettent toutefois pas encore de procéder à une analyse significativement différente de celle du concours externe.

5.2-Analyse générale du jury concernant les épreuves d'admission pour le concours externe et troisième concours

Lors de la session 2023, le jury et les candidats ont été accueillis pour la première fois dans un lycée d'Angers. Le jury, la direction du lycée, les services du rectorat et les appariteurs se sont efforcés d'offrir aux candidats un climat sécurisant et serein aussi bien pour la passation des épreuves que pour leur accueil dès leur arrivée au lycée. L'organisation et la vigilance permanente et sereine de tous doivent être saluées.

Les épreuves orales sont notamment destinées à apprécier le positionnement professionnel des candidats au sein d'une institution, en tenant compte du

fait qu'ils ne disposent souvent -dans le cadre du concours externe comme dans celui du troisième concours- que d'une expérience limitée du contexte de l'Éducation nationale. Plus qu'une connaissance fine des instances et procédures, le jury prend en compte la capacité du candidat à conduire des raisonnements qui intègrent la dimension institutionnelle dans les situations proposées.

Les deux épreuves d'admission sont complémentaires. L'étude d'une situation est l'occasion pour le jury de considérer l'aptitude du candidat à dialoguer, proposer des réponses argumentées et de manifester un recul critique. L'épreuve consacrée à l'analyse d'une problématique permet d'apprécier les capacités du candidat à s'impliquer et à s'engager dans les fonctions de PsyEN dans le cadre de la spécialité choisie (EDA ou EDO) et, en particulier, à identifier une question éducative contextualisée, la problématiser et proposer des réponses appropriées.

En matière de présentation générale, si le jury a accepté que certains candidats, à leur demande, puissent soutenir leur exposé initial debout, il était malgré tout préférable que ceux-ci s'assoient pour l'entretien afin d'éviter un rapport dissymétrique. Il convient de rappeler que la tension éventuelle liée à une épreuve orale ne dispense pas les candidats de l'observation des règles usuelles de courtoisie, depuis l'entrée jusqu'à la sortie de la pièce. Être fonctionnaire d'État suppose en effet une capacité à représenter quotidiennement l'institution ; le candidat doit en faire la démonstration. Le jury souligne la nécessité d'une posture correcte aussi bien au niveau de l'attitude générale, du registre de langue que de la tenue vestimentaire. Le candidat doit être également attentif à la bonne gestion du temps dans sa présentation ; il peut s'appuyer sur une montre ou un chronomètre s'il le souhaite.

La compréhension du cadre professionnel et l'appropriation des concepts constituent des points d'attention : ainsi il ne suffit pas de citer « les enquêtes de climat scolaire » mais d'être en capacité de montrer comment il est possible d'agir concrètement sur quelques leviers pour améliorer le climat scolaire. Les épreuves orales permettent de repérer et valoriser la faculté d'écoute et d'empathie du candidat par rapport à une situation, ainsi que son aptitude à douter, à chercher plus qu'à trouver de façon immédiate une solution. L'implication, la motivation du candidat facilitent les échanges avec le jury qui s'assure également des dispositions du candidat à travailler en partenariat.

Le principe de laïcité doit être connu des candidats et ne se réduire en aucun cas à la question du voile. Le jury a vérifié la robustesse de l'appropriation de ce principe notamment au travers de situations concrètes ; il s'agit pour le candidat de démontrer sa capacité de réflexion, d'intelligence des situations, de fermeté et de souplesse à la fois.

Certains candidats font preuve d'hésitation, voire de rigidité, au sujet de questions sociales vives, sans doute à défaut d'une réflexion préalable sur l'accueil et l'accompagnement des publics différents, et plus largement de tous les publics.

Concernant les présentations et exposés, la qualité de l'expression du candidat, la capacité à argumenter et défendre des convictions tout en se détachant de ses notes est appréciée. Une conclusion à la fin de la présentation liminaire lui permettra de terminer son propos en prenant de la hauteur et en ouvrant sa réflexion.

5.3-Conseils généraux aux candidats

Lors des épreuves orales, aussi bien dans la partie présentation que dans les échanges, le jury cherche à appréhender le mode de fonctionnement professionnel du candidat. L'authenticité et l'honnêteté seront donc de mise, en toute circonstance. Le jury apprécie également que le candidat sache se détacher de ses notes pour interagir et s'ouvrir aux questions.

Le jury recommande aux candidats de préparer l'épreuve en amont en consultant les rapports de jury des années précédentes pour connaître explicitement les attendus. Il leur conseille également vivement de visiter des établissements et services médico-sociaux, voire de solliciter un entretien avec un psychologue de l'éducation nationale en poste, des membres d'un RASED, un directeur de CIO et/ ou un inspecteur, afin de mieux appréhender le métier et de se familiariser avec la culture du système éducatif et de ses professionnels. Le candidat peut s'investir plus encore dans la préparation du concours en sollicitant un stage auprès de ces organismes ce qui lui permettra de se projeter dans ses futures missions comme membre d'un collectif.

Il est important que le candidat mesure, qu'il devra, en tant que PsyEN, assumer des responsabilités de conseil et d'expertise dans le cadre de politiques académiques et nationales, et qu'il sera partie prenante d'une équipe avec laquelle il travaillera en étroite collaboration, aussi bien au sein des unités d'enseignement qu'avec des partenaires extérieurs. Le jury valorise la prestation d'un candidat qui est force de proposition en montrant qu'il a la volonté de comprendre les enjeux du système éducatif et d'agir en son sein en contribuant à son amélioration continue.

Conseils spécifiques sur la forme

En début d'entretien, le candidat pourra proposer une courte présentation de lui-même, en quelques mots, pour résumer son parcours, son histoire, sa formation ainsi que ses expériences professionnelles. Il a été apprécié par le jury que le candidat introduise le contexte du sujet avant d'entrer dans l'exposé de son analyse.

D'une manière générale, le candidat doit proposer un discours organisé, en priorisant ses idées et en explicitant la problématique à laquelle il s'attachera à répondre. Rigueur, structure et cohérence sont recommandées, ainsi qu'une expression claire et fluide à l'oral. La paraphrase, les listes de missions, d'actions envisagées ou de dispositifs présentés sont à bannir. Le jury appréciera que le candidat prenne le temps de proposer une réelle réflexion construite dans un ensemble cohérent : utiliser les questions comme un prétexte pour rebondir puis élargir et problématiser sa pensée est la bonne stratégie à adopter.

En tant que futur psychologue de l'Éducation nationale, le candidat devra faire preuve d'une posture professionnelle, confiante sans arrogance, évitant soigneusement comportements inadéquats et familiarités. Il s'efforcera d'être dynamique et de donner vie à son exposé en étant aussi naturel que possible malgré le stress généré par la situation d'évaluation orale. La gestion des émotions fait partie des compétences du PsyEN, en faire la démonstration lors de l'entretien sera donc remarqué. De même, la capacité à faire preuve à la fois de fermeté mais aussi de flexibilité et de pragmatisme dans le traitement de situations complexes correspond à la capacité attendue d'un psychologue de l'éducation nationale de conjuguer exigence, bienveillance et ouverture d'esprit. Enfin, démontrer sa capacité à interagir avec diplomatie et à être convaincant tout en subtilité est de bon augure pour les missions qui attendent les futurs lauréats du concours.

Le jury recommande au candidat d'éviter l'usage intempestif d'abréviations ou d'acronymes, surtout sans s'assurer de les expliciter au préalable ; lorsqu'il sera PsyEN, ses différents interlocuteurs ne maîtriseront pas nécessairement cette terminologie spécifique, ou la connaîtront mal. Par ailleurs, la bonne gestion du temps permettra au candidat de traiter toutes les questions dans le temps imparti, il peut donc prévoir une montre afin de garantir une distribution du temps équitable entre les différentes parties. Enfin, une conclusion ouvrant des perspectives lui permettra de terminer son propos en prenant de la hauteur et en prolongeant la réflexion.

D'une manière générale, il est apprécié que le candidat mette en avant sa personnalité, sa spécificité, en osant être lui-même.

Conseils spécifiques sur le fond

Le jury recommande de lire les consignes et les documents avec attention afin de ne pas se précipiter vers une réponse prématurée avant d'avoir cerné la demande. Le candidat doit éviter les confusions, les hors-sujets ou le traitement trop partiel de la question ; chaque élément de la consigne peut apporter une indication qui permet d'éclairer ou de nuancer une hypothèse

Afin de fonder sa réflexion sur des bases robustes, le candidat s'assurera de proposer des définitions précises et exhaustives pour chaque concept-clé mentionné, et d'employer du vocabulaire riche et une terminologie spécifique.

Il doit veiller à ne pas employer de vocabulaire stigmatisant (par exemple : « l'élève intègre une classe *normale* »), le jury y est attentif.

Quelle que soit l'épreuve, le jury conseille au candidat de contextualiser ses idées en s'appuyant sur des références théoriques pertinentes, et en les illustrant par des exemples. Les connaissances doivent être mobilisées à bon escient dans le but d'asseoir une démonstration. Une vision solide du système éducatif et de son fonctionnement est la bienvenue, ainsi que celle des spécificités de l'intervention du PsyEN dans ce cadre. Des connaissances institutionnelles, scientifiques, psychologiques et législatives (lois, décrets, circulaires, textes officiels) permettent au candidat d'aborder la thématique choisie en proposant des solutions de mises en œuvre de politiques éducatives à la fois originales et réellement applicables. La compréhension des enjeux du métier de PsyEN, de l'école inclusive, des procédures d'orientation, des différents parcours de scolarisation, des étapes de développement d'un enfant constitue un atout supplémentaire pour la réussite de l'épreuve. Le candidat doit être informé des évolutions des politiques éducatives et des textes réglementaires en actualisant de façon permanente ses connaissances dans ce domaine.

Pour autant, il ne s'agit pas de s'enfermer dans une approche théorique. Disposer d'une bonne connaissance des procédures (d'orientation, d'affectation ...), des dispositifs et des outils de travail du PsyEN et savoir les mobiliser selon les situations et les contextes constitue un atout. Le candidat ne doit pas oublier qu'un PsyEN est d'abord au service de l'élève : il doit être en capacité de proposer des solutions en termes pédagogiques et éducatifs en étant bienveillant et empathique, mais également curieux et tolérant, sans pour autant tomber dans une prise en charge thérapeutique qui ne relève pas des missions d'un PsyEN.

Le candidat doit connaître les valeurs du service public. Le jury apprécie qu'il manifeste la volonté d'incarner la fonction de PsyEN en portant ces valeurs, notamment au travers de positions fermes lorsque la situation l'exige et en sachant prendre de la hauteur dans la manière d'appréhender une situation. Il s'agit d'éviter de l'analyser par le prisme d'une seule sphère (la sphère familiale, par exemple) au détriment des autres (environnementale, scolaire...) et de se souvenir que chaque cas est unique tout en évitant la médicalisation systématique des analyses.

5.4-Observations et remarques particulières du jury pour la session 2023

Au-delà des conseils généraux présentés, le jury de la session 2023 souhaite insister sur quelques éléments qu'il a plus particulièrement relevés.

Compétences valorisées par le jury

Les efforts dans la qualité de la communication avec le jury, des exposés bien construits et vivants, une vision positive et optimiste du métier, rattachée à des

valeurs solides du service public ont constitué des éléments évalués positivement. La capacité à prendre en compte l'enfant dans sa globalité tout en faisant du lien avec la réalité, l'aptitude à douter plutôt qu'à trouver rapidement une solution, la posture visible d'écoute et d'empathie au regard de la situation proposée, ont été également particulièrement appréciées par le jury.

Le jury a également relevé chez certains candidats une motivation incarnée, une préparation solide, la capacité à se détacher de ses notes, la qualité de l'expression, un discours fluide, la capacité à argumenter et défendre des convictions.

Des points d'amélioration relevés par le jury

La vision parfois exagérément idéalisée du métier, un temps d'exposé non respecté, une lecture de ses notes tout au long de la présentation, des difficultés à communiquer et à être dans l'échange avec le jury ont été relevés comme des points d'amélioration.

Le jury a aussi regretté une préparation parfois insuffisante voire inexistante, des réponses « scolaires » ne permettant pas de montrer la capacité à se projeter dans la réalité, une motivation parfois peu perceptible ou une vision du métier très pessimiste.

Le jury de la session 2023 souhaite apporter quelques conseils complémentaires aux candidats parmi lesquels la nécessité de démontrer une capacité à s'adapter, à ne pas « réciter ». Pour préparer l'épreuve, le jury invite fortement les candidats à s'entraîner à s'exprimer sur une durée de quinze minutes, en délivrant un propos suffisamment structuré. Le jury souligne que s'exercer aux épreuves orales, y compris en faisant appel à un tiers, semble indispensable. Se montrer capable d'une réflexion personnelle et affirmer un point de vue en lien avec les missions du PsyEN, sont également recommandés par le jury. Bien entendu, prendre attache avec des PsyEN en poste permet aux candidats d'améliorer leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

5.5-Éléments non exhaustifs d'évaluation et de barème

5.5.1-Première épreuve d'admission : analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du PsyEN

Pour cette épreuve, une question est déterminée par le jury à partir du dossier remis par le candidat. Des exemples se trouvent en annexe.

Éléments non exhaustifs d'évaluation

L'épreuve permet au jury d'apprécier la démarche de réflexion et d'analyse du candidat et son aptitude au dialogue et au recul critique. Le jury évalue en outre la capacité du candidat à se mettre en situation dans la diversité des conditions d'exercice du métier, à prendre la mesure du contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions (classe, vie scolaire, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société...) et les valeurs qui le fondent, dont celles de la République.

Le candidat doit préparer en amont un dossier dactylographié de dix pages au plus – éventuelles annexes incluses -, sur une thématique qu'il sélectionne dans une liste déterminée. Ce dossier, qui porte sur une situation professionnelle, le conduit à mettre en perspective le sujet choisi avec son parcours personnel, une expérience professionnelle ou un stage effectué. Il est transmis au jury par voie électronique avant le début des épreuves d'admission.

C'est à partir de ce dossier que les membres du jury élaborent une question portant ou prolongeant la thématique développée par le candidat et qui lui est remise à son arrivée dans la salle de préparation. Selon le contenu du dossier, elle peut, par exemple, appeler un élargissement permettant la mise en perspective d'une situation décrite dans le dossier ou un approfondissement d'un point particulier. Le candidat dispose de 45 minutes pour préparer son exposé.

L'épreuve orale se décompose en deux temps distincts : un temps de présentation et d'exposé du candidat de 15 minutes en réponse à la question proposée par le jury suivi d'un entretien approfondi de 30 minutes. Il est bien précisé que le dossier n'est pas soumis à évaluation et que seul l'exposé élaboré à partir de la question posée et l'entretien sont pris en compte dans la notation.

L'exposé doit amener le candidat à émettre des hypothèses, investiguer une ou plusieurs pistes d'analyse et dégager la contribution spécifique du PsyEN par rapport à la thématique abordée.

Le jury apprécie l'aptitude du candidat à argumenter et à soutenir les propositions qu'il formule, et son aptitude à mobiliser des éléments relevant de la recherche à des fins professionnelles. L'exercice vise en outre à évaluer la connaissance que le candidat possède des missions des acteurs de l'école, de l'établissement en général et du PsyEN en particulier.

Il n'est pas attendu du candidat qu'il s'appuie sur une expérience approfondie des fonctions du PsyEN, mais qu'il soit en mesure par ses réponses aux questions de développer une analyse distanciée de la situation présentée, de faire la preuve de sa motivation à se projeter dans ces missions, à adopter avec souplesse la posture attendue d'un personnel d'éducation du service public. L'épreuve permet plus spécifiquement d'appréhender sa capacité à identifier une question éducative en contexte afin de lui apporter des réponses pertinentes et réalistes en lien avec des apports théoriques.

Un dossier problématisé, dépassant la seule description du ou des dispositifs observés, appuyé sur des connaissances solides constitue un atout certain pour la réussite à cette épreuve. Ce travail préalable permet au candidat d'approfondir sa réflexion pour préparer dans un délai court une réponse à la question qui interroge un point précis du dossier et/ou l'invite à aborder le sujet traité sous un angle spécifique.

Les membres du jury auxquels le candidat s'adresse ont pris connaissance avec attention du dossier, ils ont rédigé la question qui a été communiquée au candidat en début de préparation. En conséquence, le candidat doit éviter de présenter son parcours et/ou de se livrer à une simple redite de son dossier et s'attacher plutôt à répondre à la question posée, en l'étayant sur des connaissances, et en témoignant d'une prise de recul par rapport à la situation présentée.

Lors de l'exposé et de l'entretien, le jury apprécie que le candidat élargisse la réflexion en proposant une analyse critique de la situation et de son contexte, en mobilisant les contenus scientifiques apportant un éclairage utile pour répondre à la question précisément.

Le jury recommande d'éviter les catalogues d'actions au profit d'une posture réflexive en lien avec les politiques éducatives (penser la posture professionnelle du PsyEN). Il rappelle au candidat que tout élément abordé au cours de sa présentation peut faire l'objet d'une demande d'approfondissement de la part du jury. Il est préférable de mentionner quelques concepts que l'on peut développer plutôt que d'essayer de lister un maximum de connaissances que l'on ne maîtrise pas.

En résumé, en amont pour la rédaction du dossier, s'appuyer sur une étude de cas permet d'approfondir l'analyse et la réflexion. En ce qui concerne l'exposé, proposer un plan qui articule les différents aspects évite l'effet « catalogue ou liste » ; lors de l'entretien s'engager dans les cas concrets proposés par le jury en élargissant le propos contribue à définir le rôle du PsyEn de façon réaliste.

Le temps imparti à l'exposé doit être bien calibré grâce à des entraînements préalables, car il ne peut en aucun cas être dépassé. En revanche, proposer une prestation trop courte peut laisser le jury sur sa faim. L'idéal est de tirer profit du temps disponible. L'exploitation du dossier par le candidat pour traiter le sujet en l'articulant avec ses connaissances permet également d'en confirmer l'authenticité et/ou l'actualisation.

Des exemples de sujets sur lesquels les candidats ont composé figurent en annexe de ce rapport. Les critères d'évaluation concernent d'une part l'évaluation de l'exposé dans son organisation et sa forme, d'autre part dans son contenu.

5.5.2-Deuxième épreuve d'admission : étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du PsyEN

Éléments non exhaustifs d'évaluation

À partir d'une situation individuelle requérant l'intervention d'un psychologue de l'Éducation nationale, il est attendu des candidats qu'ils exposent au jury leur analyse et leur réflexion personnelles concernant les modalités d'action susceptibles d'être mises en œuvre pour apporter une réponse à la question posée. La situation individuelle comporte des questions les conduisant à raisonner par hypothèses et scénarios.

Cette épreuve permet notamment au jury d'évaluer chez les candidats leur aptitude au dialogue, à proposer des réponses en les argumentant et en s'appuyant sur des connaissances ainsi que leurs compétences en matière de recul critique. Elle est en outre l'occasion de repérer leur capacité à appréhender de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice de la spécialité et de son contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions.

L'interrogation se décompose en deux temps distincts : un temps de présentation et d'exposé du candidat de vingt minutes en réponse à la question posée par le jury suivi d'un entretien approfondi de quarante minutes.

Lors de l'exposé, le jury apprécie que les candidats proposent clairement une problématique et présentent une réflexion structurée s'appuyant sur un plan annoncé en introduction, élargissant le propos en conclusion, inscrivant ainsi le sujet dans un cadre systémique. Il valorise également l'utilisation des documents et des références de façon pertinente pour donner de la consistance à leur présentation. Les candidats sont souvent bien préparés à cette épreuve, et le jury les en félicite, il attire cependant leur attention sur le risque de standardisation de leur propos. En outre, un entraînement plus solide à l'exposé pourrait permettre à certains candidats de mettre à profit l'ensemble des vingt minutes dévolues et à ne pas s'arrêter trop précocement. Un débit de parole adapté, ni trop lent, ni trop rapide, permet au jury de suivre au plus près le cheminement réflexif des candidats ; ces derniers peuvent d'ailleurs s'autoriser de petites pauses entre les parties pour respirer et marquer une transition !

Le jury lance ensuite l'entretien à partir de l'exposé du candidat de façon à aborder des situations professionnelles diversifiées. Il s'agit de prendre de la hauteur par rapport à la situation à analyser, en la confrontant à d'autres, ce qui permet d'évaluer les facultés d'adaptation des candidats et leur aptitude à se projeter dans la fonction. Le jury conjugue souvent questions précises et questions plus ouvertes. Dans ce dernier cas, le candidat, par rapport à des situations complexes de terrain, voire des dilemmes, est évalué à l'aune de sa capacité à se positionner non seulement en tant que professionnel de la psychologie, mais aussi en qualité de fonctionnaire garant de la continuité, de l'efficacité et des valeurs du service public d'éducation.

S'agissant de la spécialité « Éducation, développement et apprentissages », l'épreuve a vocation à vérifier si le candidat est en capacité d'analyser et de comprendre une situation, un travail en équipe au sein d'un cycle, d'un RASED, d'une équipe pluri-professionnelle. La notion de « continuité éducative » (liens entre cycles d'enseignement, avec les différents lieux de vie de l'enfant, avec les partenaires...) doit être comprise par le candidat. Par ailleurs, l'objectif de l'épreuve est de déceler ses aptitudes dans la conduite d'actions de prévention et de remédiation individuelles ou collectives et d'accompagnement à la mise en place d'actions propices à favoriser un climat scolaire bienveillant dans les écoles.

S'agissant de la spécialité « Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle », l'épreuve a vocation à vérifier si le candidat est en capacité de relier la spécificité de la période de l'adolescence, dans ses aspects singuliers et son inscription sociale avec l'engagement scolaire de l'élève et la nécessité d'élaborer d'un projet d'orientation et de construction d'un parcours de formation qualifiant, débouchant sur une insertion professionnelle. Pour ce faire, la compréhension du candidat des attentes et des contraintes du monde économique et professionnel, sa connaissance des problématiques du monde du travail et du marché de l'emploi, des différentes filières et modalités de formation doit être recherchée. De même, sa sensibilité aux questions de bienveillance et de climat scolaire, son appréhension des questions d'accompagnement des parcours des adolescents et des jeunes adultes et de contribution à la réussite scolaire et universitaire sont sondées.

L'aptitude au dialogue est valorisée d'autant plus qu'elle s'accompagne d'une bonne maîtrise de la langue, de clarté dans le propos, d'écoute lors du temps d'échange avec le jury. Les attendus quant à la posture professionnelle et la loyauté sont éprouvés lors de l'entretien.

Les candidats capables de proposer des pistes d'adaptations pédagogiques pour les enseignants ont retenu l'attention du jury et ce, d'autant plus, lorsqu'ils ont su mobiliser des références théoriques et des recherches scientifiques pouvant étayer leurs propos

L'usage des bilans psychologiques constitue un point d'appui important pour la pratique du PsyEN. La méconnaissance de leur fonctionnement et le manque de précision quant à l'interprétation de données chiffrées relevant d'une approche statistique et critériée pénalisent certains candidats, parfois déroutés quand il s'agit d'expliquer simplement à quoi renvoie un écart-type ou un rang percentile. La connaissance de la pluralité des batteries de tests psychométriques à disposition est impérative de même qu'une connaissance des épreuves projectives, qu'elles soient narratives (**Children's Aperception Test**, **Thematic Aperception Test**, **Patte Noire**...) ou graphiques (dessins de personnage, de la famille, D10 etc.). Le jury souligne que la lecture d'ouvrages théoriques sur l'analyse des tests, même en lien avec des études de cas, ne peut remplacer l'expérience de la conduite de ceux-ci (stages etc.).

Le jury attend du PsyEN un éclairage fondé sur le croisement de données objectives et subjectives (Par exemple la capacité à inférer un indice de maturité graphique à partir d'un dessin du bonhomme...).

Le jury recommande de privilégier des réponses simples et concrètes, d'adopter un positionnement clair face aux situations proposées, voire d'exprimer un avis personnel en l'étayant. Les candidats ne doivent pas hésiter à s'engager personnellement : il existe rarement une bonne ou une mauvaise réponse, les jurys sont surtout attentifs à la cohérence des argumentations et aux convictions éducatives exprimées.

Il est particulièrement utile pour se préparer à cette épreuve de s'entraîner à se projeter dans des situations professionnelles et pratiques sans rester dans une vision « idéalisée » de la fonction.

Les visites de tout type d'écoles et d'établissements scolaires, les échanges avec les personnels pour se construire une culture professionnelle diversifiée contribuent également à une préparation efficace. Ce conseil s'adresse aussi aux candidats ayant déjà une expérience dans le milieu scolaire afin qu'ils ne se limitent pas à la simple connaissance de ceux qu'ils ont fréquentés et qu'ils tendant parfois à modéliser et à considérer comme étant le reflet d'une situation générale.

Les critères d'évaluation ont trait d'une part à la qualité de l'exposé, dans son organisation, sa forme et son contenu, d'autre part aux échanges avec le jury à partir du sujet de l'exposé et plus largement aux compétences requises d'un PsyEN.

Annexes

Quelques exemples de questions posées et abordées lors de l'épreuve « analyse de problématique » - Concours PsyEN option EDO

Comment le psychologue de l'Éducation Nationale peut-il contribuer à lutter contre les déterminismes sociaux, sexués et à œuvrer pour l'égalité des chances ?

Quel rôle le psychologue de l'éducation nationale peut-il jouer dans la sécurisation des parcours scolaires ? Comment sur le plan pédagogique peut-on réinterroger la relation enseignement-apprentissages pour passer du décrochage au rattrapage scolaire ?

Comment le psychologue de l'éducation nationale peut-il favoriser les parcours de réussite de tous les élèves ? Quelles actions peut-il concevoir et mettre en œuvre ? Sur quels outils et dispositifs peut-il s'appuyer ?

La loi du 8 juillet 2013 affirme le principe de l'inclusion scolaire. Après avoir rappelé les principes fondamentaux de l'inclusion, préciser le rôle du psychologue dans l'accompagnement des jeunes en situation de handicap ?

Dans votre dossier, vous écrivez « La principale fait un rappel à la famille en disant que personne dans son équipe et au sein de l'établissement n'est formé et ne sait gérer les troubles des enfants TSA asperger. » Quelles actions pourraient être mises en place par le Psy EN, peut-être en partenariat, pour accompagner l'équipe éducative ?

Les phénomènes de rupture scolaire font l'objet de la plus grande attention au sein des établissements scolaires, quels en sont les leviers ? Quelle place pour le/la Psychologue de l'Éducation Nationale dans les phénomènes de rupture ?

Que peut proposer le psychologue de l'Éducation Nationale pour réduire les inégalités filles-garçons, notamment en matière d'orientation ? Quels objectifs ? Quelles actions ? Quels partenaires ?

Quel est le rôle spécifique du Psy EN dans la problématique du décrochage scolaire ? Vous développerez vos propos selon trois axes : prévention, analyse, remédiation.

Comment, en tant que Psy EN, accompagner concrètement les élèves dans leur construction du choix d'orientation ?

Quelques exemples de questions posées ou abordées lors de l'épreuve « analyse de problématique » - concours PsyEN option EDA

- *En s'appuyant sur votre dossier, de quels leviers d'actions le psychologue de l'Éducation nationale dispose-t-il pour participer à une école inclusive ? Que peut-on dire de ses actions en particulier auprès des familles quand un enfant scolarisé présentant des difficultés n'a aucun diagnostic de posé ?*
- *En quoi le PsyEN EDA est-il un acteur essentiel dans le travail d'équipe au sein de l'école, face à l'élève en difficulté ?*
- *Comment le psychologue de l'Éducation nationale peut-il accompagner les enseignants dans une réflexion sur les liens entre estime de soi et réussite scolaire ?*
- *Expliquez-en quoi le fait d'être pré-orienté et non plus orienté vers les enseignements adaptés a un impact sur l'estime de soi d'un enfant en échec scolaire. Quel argumentaire en faveur des enseignants du premier degré et des familles ?*
- *En quoi le rapport au savoir est-il un champ d'action pour le PsyEN ?*
- *Comment le psychologue de l'Éducation nationale peut-il favoriser et renforcer les liens école-famille ?*
- *Comment être un tiers dans la relation entre les parents et l'école quand l'enseignant demande une orientation ?*
- *Développez un exemple d'action concrète à l'intention d'une équipe d'école afin de l'aider à comprendre quels sont les ressorts de la violence et l'amener à développer des réponses adaptées.*
- *Quel rôle et quelle place le psychologue de l'Éducation nationale peut-il avoir dans le traitement de situations scolaires de harcèlement ou de violence ? Quelles actions pourra-t-il conduire ?*
- *Quels outils le psychologue de l'Éducation nationale peut-il mobiliser pour accompagner une équipe pédagogique dans le cadre d'une situation d'urgence ? Vous pourrez développer un exemple en dehors de la crise sanitaire.*
- *De l'enfant à l'élève : pourquoi et comment le psychologue EN EDA a-t-il toute sa place dans l'entrée à l'école maternelle ?*
- *A l'école maternelle, quelles actions de prévention pourraient mettre en place le psychologue de l'Éducation nationale pour lutter contre les effets des inégalités sociales ?*
- *Quelles sont les missions du psychologue EN EDA sous-jacentes à la transition école-collège ?*
- *Quels outils le psychologue de l'Éducation nationale peut-il mobiliser pour sécuriser la continuité du parcours des élèves au moment de la transition école/collège en particulier ?*

Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du Psychologue de l'Éducation nationale : Exemples de sujets, spécialité EDO

Exemple 1 : Etienne

EXPOSE DE LA SITUATION

Etienne est un élève de 16 ans, inscrit en Terminale générale. Il a de très bons résultats dans toutes les matières et est vraiment excellent en mathématiques et physique / chimie. En première, il avait choisi la spécialité NSI (Numériques, Sciences Informatiques), spécialité qu'il n'a pas conservée en terminale.

Un rendez-vous a été pris à l'initiative d'Etienne et de sa famille avec la PsyEN en tout début d'année afin de parler de son orientation et de la procédure Parcoursup. Durant l'entretien, la famille et le jeune semblent paniqués car, à ce jour, Etienne ne se projette vers aucun métier ou domaine professionnel. Etienne explique que s'il aime beaucoup les matières scientifiques, il ne se voit pas travailler dans ce domaine. En première, il avait choisi NSI car il aimait bien l'informatique mais après s'être un peu renseigné, il a trouvé qu'il faudrait faire beaucoup de programmation. Après l'avoir questionné sur ses goûts quant aux autres matières, il indique qu'il aime bien apprendre mais ne se voit pas travailler dans ces domaines.

Ce qui l'angoisse aujourd'hui c'est que ses bons résultats ne lui servent à rien car il ne voit pas ce qu'il va pouvoir choisir sur Parcoursup. En dehors de l'école, Etienne pratique le basket en club depuis qu'il a 10 ans, fait du BMX depuis 4 ans avec ses copains et joue de la batterie depuis l'âge de 8 ans. Il co-anime une chaîne Youtube avec deux amis où ils filment leurs figures en BMX et échangent avec leurs abonnés sur leurs goûts musicaux et les jeux vidéo. La chaîne compte 2000 abonnés. Questionné sur le domaine des médias, Etienne indique qu'il prend beaucoup de plaisir mais que « ce n'est pas un secteur où on gagne bien sa vie ». Ses parents se disent très inquiets car Etienne ne sait vraiment pas vers quoi se tourner.

QUESTIONS :

- 1- Quelle analyse faites-vous de la situation ?
- 2- En tant que Psychologue de l'Éducation nationale, quelles suggestions feriez-vous à Etienne et sa famille ?
- 3- Quel accompagnement pourriez-vous proposer à Etienne afin de l'aider dans ses choix d'orientation post-bac ?

Exemple 2 : Esteban

EXPOSE DE LA SITUATION :

Estéban est né le 15/11/2011. Il est scolarisé en classe de 6^{ème}. Il est l'aîné d'une fratrie de trois enfants que la maman élève seule, suite à une séparation douloureuse avec le papa qui a été déchu de l'autorité parentale. Les résultats scolaires sont très faibles dès le 1^{er} trimestre. L'équipe pédagogique, en accord avec la maman, envisage une orientation en EREA (établissement régional d'enseignement adapté).

Vous recueillez les éléments suivants après entretien avec les personnes :

Le Professeur principal : Estéban bénéficie d'un PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) et d'un PAP (plan accompagnement personnalisé). En classe, Estéban prend la parole à tort, a du mal à déchiffrer les textes et à en comprendre le sens. Le vocabulaire est pauvre. Il a des difficultés avec les repères spatiaux. Il peut être très soigneux dans les travaux rendus. Il a beaucoup de mal à s'intégrer en classe et les relations avec les pairs peuvent être conflictuelles. Il est en revanche très respectueux des adultes et ne pose pas de problèmes d'attitude en classe. Les résultats ont largement chuté au 2^{ème} trimestre et l'absentéisme est devenu important, justifié par des certificats médicaux.

La Maman : Elle dit de lui qu'il a besoin de « se défouler » et qu'il va souvent chez le grand-père maternel avec lequel il pratique des activités de plein air (pêche, vélo...). Il a été diagnostiqué TDAH (Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité), il bénéficie d'un traitement médical (Ritaline). Le père qu'il ne voit plus depuis qu'il a 4 ans souffrirait de troubles mentaux et de troubles « dys ». Les difficultés scolaires sont anciennes mais se sont accentuées cette année. Estéban se dit victime des moqueries des autres élèves et ne veut plus venir en classe. Son médecin le traite actuellement pour un état dépressif.

L'orthophoniste fait état de difficultés de type dyslexique-dysorthographique, d'un trouble de développement du langage oral. La mémoire auditive est un peu faible, l'attention visuelle est correcte, mais Estéban ne développe pas de stratégie de recherche.

L'assistante du service social évoque une situation familiale complexe qui a nécessité la mise en place d'une AEMO (Action éducative en milieu ouvert). La maman a bien compris les objectifs de cet accompagnement qui a pris fin. Depuis, une relation positive avec ses enfants s'est créée.

Le PsyEN a rencontré Estéban pour la réalisation d'un bilan au collège, bien qu'il soit déscolarisé depuis plusieurs semaines. Il est volontaire pour passer le test, mais abandonne lors des épreuves les plus complexes : cubes, matrices. Il a beaucoup de mal à rester concentré au-delà de 45 minutes. La relation avec l'adulte est bonne.

Résultats au WISC 5

Composite		Somme des notes standard	Note composite	Rang percentile	Intervalle confiance 95%	description
Compréhension verbale	ICV	6	62	1	58- 76	Très faible
Visuospatial	IVS	11	75	5	69-85	Faible
Raisonnement fluide	IRF	10	72	3	67-81	Faible
Mémoire de travail	IMT	16	88	21	81-98	Moyen Faible
Vitesse de traitement	IVT	10	72	3	66-85	Faible
Echelle Totale	QIT	32	64	1	60-72	Très faible

IVC : Similitudes = 1 Vocabulaire = 5 **IVS** : Cubes=6 Puzzles =5

IRF : Matrices=3 Balances = 7 **IMT** : Chiffres=5 Images =11 **IVT** : Codes=5 Symboles =5

QUESTIONS :

- 1- Quelle analyse faites-vous de la situation?
- 2- Quelle (s) préconisation (s) pouvez-vous faire pour l'accompagnement d'Estéban ?
- 3- Quelles sont les démarches à mettre en place ?

Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du Psychologue de l'Éducation nationale : Exemples de sujets, spécialité EDA

Exemple 1 : Lucas

Lucas est scolarisé en GS.

Il rencontre des difficultés globales dans les apprentissages. Les adaptations pédagogiques sont indispensables, un PPRE est en place.

Son enseignante décrit un élève qui manifeste une intense agitation motrice. Lucas ne parvient pas à maintenir une attention soutenue, ce qui entrave les activités.

Elle indique que Lucas aime beaucoup venir à l'école.

En mathématiques, les difficultés sont importantes et le graphisme est laborieux.

A la maison, la famille indique que Lucas est souvent agité. Il ne reste pas longtemps sur une même activité. Néanmoins, Lucas manifeste des compétences, il sait compter jusque 30.

Le couple parental est séparé. Lucas vit avec son papa et sa grand-mère paternelle. Il va chez sa maman un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires.

Lors du bilan de 4 ans par la PMI (en Moyenne Section), il a été préconisé un bilan visuel et une prise en charge en orthophonie.

Une prise en charge en orthophonie est en place une fois par semaine. Le bilan a été réalisé en novembre 2021.

Le bilan initial réalisé par l'orthophoniste met en avant de difficultés importantes d'attention et de concentration (le bilan a été réalisé sur plusieurs séances). Il met en évidence un retard de parole et de langage. Des difficultés sur le plan du graphisme sont également notées.

La psychologue de l'Éducation Nationale rencontre Lucas et sa famille en février 2022. (Cf. Annexe).

QUESTIONS :

1 / Vous analyserez cette situation au regard des différentes prises en charge et bilans réalisés.

2 / Quelle(s) hypothèse(s) de travail le psychologue de l'Éducation Nationale pourrai(en)t avoir ?

3 / Quels aménagements et/ou compensations peuvent être proposées à l'ensemble de l'équipe éducative (équipe pédagogique / famille) ?

Annexe : extrait du bilan psychologique

Motif de la demande de bilan : Demande d'éclairage par le psychologue compte tenu de difficultés attentionnelles et sur le plan des apprentissages.

Lucas est âgé de 5 ans 2 mois au moment du bilan. Sa date de naissance est le 01/12/17.

Lucas est enfant unique. Le couple parental est séparé. Lucas vit avec son père chez sa grand-mère paternelle. Il va chez sa maman régulièrement.

Lucas accompagne volontiers l'adulte. La communication se met en place rapidement et les échanges sont spontanés.

Rapidement, on note des difficultés d'attention et une agitation motrice envahissante.

Le dessin de bonhomme est proposé. Lucas investit la tâche de manière impulsive. La production est peu élaborée et de type « bonhomme têtard ». Le geste graphique est saccadé. Il écrit son prénom en capitales d'imprimerie.

Le profil cognitif est évalué avec la WPPSI IV.

La participation de Lucas est correcte. Les transitions entre chaque épreuve sont marquées par une augmentation de l'agitation.

Lucas réalise certaines épreuves en étant debout.

L'étayage de l'adulte est indispensable pour canaliser Lucas et le recentrer sur la tâche.

RESULTATS DES EXAMENS

WPPSI IV										date : 05/02/22		QIT : 71 NS		IC à 95% =[66 – 79]	
ICV : 78 NS			IVS : 77S			IRF : 77 S			IMT : 80 S		IVT : 82 S				
IC à 95% = [66 – 79]			IC à 95% = [66 – 79]			IC à 95% = [66 – 79]			IC à 95% = [66 – 79]		IC à 95% = [66 – 79]				
Informa tion	Similitu des	Cubes	AOB 7		Matri ces	IDC	Rec Images	MSP	Symbo les	Barrag e					

8	4	5		7	5	5	8	7	7
---	---	---	--	---	---	---	---	---	---

Les résultats à la WPPSI IV sont homogènes et situent l'enfant dans une zone liminaire par rapport aux enfants de son âge.

L'indice de compréhension verbale est à prendre avec prudence au vu de l'écart entre les notes standards.

En effet, on note d'une part de bonnes connaissances verbales. Durant l'épreuve « information », Lucas reste debout et parvient à rester attentif.

Par ailleurs, les capacités d'abstraction et de conceptualisation sont déficitaires. Lucas se braque, manque de persévérance. Il refuse de continuer. Il s'agite et ne réalise que les items en images.

Sur le plan de l'organisation visuo-spatiale, les performances sont liminaires. Lors que les items sont difficiles, il se disperse.

Pour l'épreuve des « cubes », Lucas démarre calmement puis dit « je ne veux plus les cubes ». Il se lève et « papillonne » dans la salle.

Lors de l'épreuve « assemblage d'objets », le rapport à la difficulté ou l'échec est vécu difficilement. Il recherche rapidement l'aide de l'adulte (manque de persévérance).

Les capacités de raisonnement fluide sont limitées. Les réponses sont impulsives.

Durant l'épreuve « matrices », Lucas demande à plusieurs reprises quand il va retourner dans sa classe.

La mémoire de travail sur le plan visuel est émergente. Les difficultés attentionnelles sont majeures lors de l'épreuve « reconnaissance d'images ».

Enfin la vitesse de traitement des informations est également liminaire. L'utilisation de l'outil « tampon » est difficile. Lucas exerce une pression trop forte.

Exemple 2 : Anna

SUJET :

Anna a 10 ans. Elle arrive dans sa nouvelle école au mois de décembre 2022. La maman annonce que Anna a été maintenue en classe de CP. La directrice de l'école inscrit donc Anna en classe de CM1.

La professeure des écoles se rend compte très rapidement que Anna :

- Ne connaît pas toutes les lettres de l'alphabet, ne sait pas lire, n'accède pas aux prérequis phonologiques nécessaires pour entrer en lecture.
- Est en capacité d'énoncer la file des nombres jusqu'à 15, mais n'a une connaissance fine des nombres que jusqu'à 9.

Par ailleurs, Anna refuse de s'engager sur des travaux en arts plastiques ou sur des activités d'EPS. Elle éprouve du plaisir à participer oralement aux séances d'histoire, de géographie, de sciences. Son écriture est très bien calligraphiée. Elle est capable de copier, des phrases, des petits textes, sans toutefois comprendre le sens de ce qu'elle copie. Pour l'enseignante, cette activité s'apparente à une forme de dessin.

L'enseignante, en attendant la réunion d'équipe éducative, différencie les apprentissages. Elle propose à Anna des travaux concernant l'identification des lettres, la reconnaissance des sons, ainsi qu'un travail de base sur la numération. Elle s'appuie pour cela sur sa collègue de classe de grande section qui lui fournit les documents nécessaires.

Une réunion d'équipe est organisée à la fin du mois de janvier 2023. Au cours de celle-ci, la maman évoque les faits suivants :

- Anna a apprécié aller à l'école jusqu'en CP dans l'école de son village où elle a rencontré ses premières difficultés d'apprentissage marquées.

- Elle a été maintenue en CP. Au cours de la seconde année de CP, elle s'est plainte d'être bousculée, puis ennuyée par d'autres élèves. La maman parle de harcèlement puis une forme de phobie scolaire. Une scolarisation à mi-temps a été demandée et obtenue. Lors du second CP, un dossier MDPH a été constitué et la notification proposait une orientation en classe Ulis. Les sœurs de Anna s'y sont opposées et Anna n'a donc pas rejoint cette classe.
- Le confinement a eu pour effet d'apaiser la situation, mais Anna n'a pas repris le chemin de sa classe au mois de mai. La famille l'a gardée à la maison et s'est engagée dans l'instruction à domicile pour l'année qui a suivi le confinement.
- La famille a parallèlement engagé un travail avec une hypnothérapeute et a engagé un travail orthophonique ; l'orthophoniste conseillant alors la famille sur des apprentissages à conduire à la maison.
- A la rentrée de septembre 2021, Anna est retournée dans son école d'alors. Elle a bénéficié d'un travail renforcé avec le maître spécialisé du RASED pendant 3 semaines pour lui redonner goût aux apprentissages et confiance dans l'école. Ceci semblant acquis, il a été proposé à Anna et sa famille d'entrer plus pleinement dans l'apprentissage de la lecture. Anna s'est bloquée et s'est plainte de nombreux maux et de harcèlement. Tout au long de l'année 2021-2022, la scolarité a été marquée par des absences perlées.
- A la rentrée de septembre 2022, Anna est retournée à l'école jusqu'à ce que des problèmes de voisinage conduisent la famille à quitter précipitamment son domicile pour se réfugier dans un village plus éloigné. La peur de rencontrer les voisins à l'école a décidé la famille de ne plus scolariser ses enfants pendant 2 mois.
- Un déménagement éloignant encore plus la famille de son village d'origine a conduit Anna à rejoindre sa nouvelle école en décembre 2022 où la famille semble s'engager sur une scolarisation continue.

QUESTIONS :

- 1- Au regard des éléments énoncés, quelles hypothèses pouvez-vous faire quant aux difficultés que rencontre Anna ?**

- 2- En qualité de Psychologue de l'éducation nationale, quelles propositions précises feriez-vous pour faire progresser cette situation ? Quels objectifs peut-on viser pour Anna ? Que conseillerez-vous à l'équipe pédagogique de l'école ?**
- 3- Sur quels partenaires pourriez-vous vous appuyer ? À quelles fins ?**